

Projet filets sociaux Burkina-Naong-Sa ya

Rapport de l'étude de faisabilité des activités plus productives pour les
ménages pauvres et vulnérables au Burkina Faso

Mars 2016

Table des matières

Liste des sigles et abréviations	4
Liste des tableaux	6
1. Introduction	7
1.1. Contexte de l'étude	7
1.2. Objectifs de l'étude.....	9
1.3. Méthodologie.....	9
1.3.1. Rencontre d'échange et de cadrage avec l'UGP.	10
1.3.2. Recherche documentaire.....	10
1.3.3. Collecte et analyse des données.....	11
1.3.3.1. Rencontres avec les acteurs directs et indirects.....	11
1.3.3.2. Types de données collectées.....	11
1.3.4. La rédaction du rapport.....	12
1.4. Structuration du rapport.....	12
2. Examen de la pauvreté et les défis du marché de travail pour les ménages pauvres au Burkina 13	
2.1. État des lieux de la pauvreté au Burkina	13
2.1.1. Dimension monétaire.....	13
2.1.1.1. L'évolution des indicateurs de la pauvreté.	13
2.1.1.2 Pauvreté selon le milieu de résidence.....	14
2.1.2. Dimension non monétaire.....	15
2.1.2.1. Éducation.....	15
2.1.2.2.1. La santé.....	16
2.1.2.2.2. La nutrition	17
2.1.2.3. Eau, Hygiène et assainissement.....	17
2.1.3. Genre et pauvreté.....	18
2.2. Défis du travail au Burkina Faso	19
2.2.1. Population active et Emploi.....	19
2.2.2. L'employabilité	20
2.2.3. Pauvreté et emploi des femmes	21
3. Examen des expériences existantes des activités productives similaires au Burkina Faso et dans d'autres pays.	22
3.1. Expériences de mise en œuvre des activités productives au Burkina Faso	22
3.2. Expérience d'autres pays de mise en œuvre d'activités productives.....	35
4. Analyse des secteurs d'activités et identification des activités plus productives complémentaires.....	38
4.1. Analyse des secteurs d'activités des zones de l'étude.....	38
4.1.1. Agriculture.....	39
4.1.1.1. Production céréalières	39
4.1.1.2. Cultures maraîchères.....	39
4.1.1.3. Cultures de rente.....	40
4.1.1.5. Contraintes et Atouts	42
4.1.2. Élevage	44
4.1.2.1. Production animale	44
4.1.2.3. Zones pastorales.....	45
4.1.2.4. La filière viande	46
4.1.2.5. Atouts et contraintes de l'élevage	46
4.1.3. Forêts et produits forestiers non ligneux (PFNL).....	48
4.1.3.1. Ressources forestières	48
4.1.3.2. Production de bois énergie	48

4.1.3.3.	Produits forestiers non ligneux (PFNL)	49
4.1.3.4.	Activités cynégétiques.....	50
4.1.4.	Pêche et aquaculture	50
4.1.5.	Industrie et artisanat.....	51
4.1.6.	Commerce.....	52
4.2.	Description des activités productives complémentaires	53
4.2.1.	Activités productive 1 : Promotion de l'autofinancement de la production agricole et des AGR	53
4.2.2.	Activité productive 2 : Education	58
4.2.3.	Activité productive 3 : Formations professionnelles	59
5.	Les modalités de mise en œuvre des activités identifiées.	60
5.1.	L'opérationnalisation des AVEC et des groupements paysans	60
5.1.1.	Les Groupements paysans	60
5.1.1.1.	Rencontres d'information et de sensibilisation	61
5.1.1.2.	Explication sur le choix des cibles	61
5.1.1.3.	La libre formation des groupements.....	61
5.1.1.4.	Accompagnement des services techniques de l'agriculture	62
5.1.1.5.	Le financement des intrants agricoles	62
5.1.2.	Les associations villageoises d'épargne et de crédits (AVEC)	63
5.1.2.1.	Phase préparatoire	63
5.1.2.2.	Phase d'intensification.....	64
5.1.2.3.	Phase de développement.....	65
5.1.2.4.	Phase de maturité et initiation d'autres types de formations	65
5.1.2.4.1.	Phase de maturité.....	65
5.1.2.4.2.	Formations liées aux secteurs spécifiques	65
5.2.	Education	66
5.3.	Formation professionnelle	67
5.4.	Dispositif institutionnel de mise en œuvre	68
5.4.1.	L'Unité de gestion du projet (UGP)	68
5.4.2.	Les points focaux provinciaux.....	68
5.4.3.	Les superviseurs terrain	69
5.4.4.	Les animateurs des groupements/AVEC	69
5.5.	Les Partenariats.....	70
5.5.1.	Les partenariats avec les ministères.....	70
5.5.2.	Les autres partenaires d'exécution d'activités similaires	71
5.6.	Formation des acteurs	72
5.6.1.	Unité de gestion du projet.....	72
5.6.2.	Points focaux provinciaux	72
5.6.3.	Les superviseurs	72
5.6.4.	Animateurs des groupements/associations	73
5.6.5.	Formation des AVEC	73
5.7.	Suivi-évaluation.....	73
Conclusion.....		74
Annexes (Voire document séparé)		76

Liste des sigles et abréviations

ACH	Action Contre la Hambre
ACF	Action Contre la Faim
AGR	Activités Génératrices de Revenus
ACDI	Agence Canadienne de Développement International
AT	Agent de Terrain
AV	Agent de Village
ADEFAD	Association D'aide aux Enfants et Familles Démunis
AMR	Association Monde Rural
AGED	Association pour la Gestion de l'Environnement et le Développement
AVEC	Association villageois d'Epargne et de Crédit
BM	Banque Mondiale
BDOT	Base de Données de l'Occupation des Terres
CRS	Catholic Relief Services
CSPS	Centre de Santé et de Promotion Sociale
CVD	Comité Villageois de Développement
CECI	Communauté d'Epargne et de Crédit Interne
CNPS	Conseil National pour la Protection Sociale
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols/ Défense Restauration des Sols
CARE	Cooperative for Assistance and Relief Everywhere
CE	Cours Elémentaire
CES	Centre-Est
CM	Cours Moyen
CP	Cours Préparatoire
CSLP	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
DFID	Department For International Development
DGESS	Direction Générale des Etudes et des Statistiques Sectorielles
DGPER	Direction Générales de la Promotion de l'Economie Rurale
DPEDD	Direction Provinciale de l'Environnement et du Développement Durable
DPRA	Direction Provinciale des Ressources Animales
DREP	Direction Régionale de l'Economie et de la Planification
	Direction Régionale de l'Eau des Aménagements Hydrauliques et de
DREAHA	l'Assainissement
DRASSN	Direction Régionale de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
DRASA	Direction Régionale de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
	Direction Régionale de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques, de
DRARHASA	l'Assainissement et de la Sécurité Alimentaire
DRENA	Direction Régionale de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation
DREDD	Direction Régionale de l'Environnement et du Développement Durable
DRRA	Direction Régionale des Ressources Animales
DRRAH	Direction Régionale des Ressources Animales et Halieutiques
EICVM	Enquête Intégrale des Conditions de Vie des Ménages
EMC	Enquête Multisectorielle Continue
ENEF	Enquête Nationale sur l'Emploi et la Formation
EPA	Enquête Permanente Agricole

EFTP	Enseignement et Formation Techniques et Professionnelles
FEPAB	Fédération des Professionnels Agricoles du Burkina
FNGN	Fédération Nationale des Groupements Naam
FICOD	Fonds d'Investissement pour les Collectivités Décentralisées
GGF	Groupement de Gestion Forestière
GPR	Groupement de Producteurs De Riz
GIE	Groupement d'Intérêt Economique
HI	Handicap International
HIMO	Haute Intensité de Main d'Œuvre
HEA	Household Economy Approach
INSD	Institut National de la Statique et de la Démographie
IRD	International Relief and Development
IPSR	Intervention Prolongée et de Secours de Redressement
LWR	Lutheran World Relief
MFPTSS	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité Sociale
MASSN	Ministère de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale
MASA	Ministère de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire
MAAH	Ministère de l'Agriculture et de l'Aménagement Hydraulique
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MENA	Ministère de l'Education Nationale
MESS	Ministère de l'Enseignement Secondaire et Supérieur
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MRA	Ministère des Ressources Animales
ONEF	Office Nationale de l'Emploi et de la Formation
OCADES	Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PEM	Petites et Moyennes Entreprises
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
PRD	Plan Régionaux de Développement
PNPS	Politique Nationale de Protection Sociale
PM	Premier Ministère
PFNL	Produits Forestiers Non Ligneux
PTR	Programme de Travaux Routiers
PrEst	Programme Pistes Rurales à l'Est
PSTP	Programme Spécial de Travaux Publics
PRE	Projet de Renforcement Economique
PRP	Projet Riz Pluvial
RGA	Recensement Général Agricole
SILC	Saving and Internal Lending Communities
SP	Secrétariat Permanent
SOCOMA	Société Cotonnière du Gourma
SPAI	Sous-Produits Agro-Industriels
SCADD	Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable
SIDA	Syndrome Immunodéficience acquis

TUP	Trickle Up
UGP	Unité de Gestion du Projet
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine
ZOME	Zone de Moyen d'Existence
ZOVIC	Zones villageoises d'intérêts cynégétiques

Liste des tableaux

Tableau 1: Indicateurs de pauvreté monétaire (en pourcentage) des régions Est, Centre-Est et du Nord.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence

Tableau 3: Taux de scolarisation des régions du Nord, de l'Est et du Centre-Est en 2012/2013

Tableau 4 : Proportions (en pourcentage) de CSPS remplissant les normes en personnel et Rayon Moyen d'Action Théorique par région en 2013.

Tableau 5: Production céréalière (en tonne) des régions de l'Est, Centre-est et du Nord

Tableau 6: Production des cultures de rente des régions de l'Est, Nord et du Centre-Est en 2013.

Tableau 7: Les effectifs du cheptel des régions de l'Est, du Nord et Centre-Est en 2013

1. Introduction

1.1. Contexte de l'étude

La décennie dernière, la mise en œuvre du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) a permis, au Burkina Faso, de connaître une forte croissance économique. Cependant cette forte croissance n'a pas permis d'atteindre les objectifs en matière d'amélioration des conditions de vie des ménages et particulièrement celles des plus vulnérables quand bien même la protection sociale était l'un des objectifs prioritaires dans ce document de référence. Au cours de ladite décennie, la pauvreté n'a que faiblement reculée. En effet, l'incidence de la pauvreté en 2009 était encore à 46,7 pour cent (EICVM, 2009/2010). Dépendant en grande partie de l'environnement, les conditions climatiques rendent incertaines les moyens de subsistances des ménages et particulièrement ceux vulnérables à l'insécurité alimentaire et aux chocs exogènes. La variation climatique et les caprices pluviométriques ont un impact considérable sur les activités agro-sylvo-pastorales qui constituent un maillon très important de l'économie du Burkina. Le cas du milieu rural s'accroît par sa quasi dépendance de ces activités aussi bien pour les besoins alimentaires que financiers. Les catastrophes naturelles (inondations, sécheresses, etc.) qui surviennent ont permis de comprendre qu'une proportion importante de la population burkinabé est vulnérable aux chocs économiques et/ou climatiques.

Pour pallier à ces insuffisances et accorder une plus grande importance à la réduction de la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des ménages, le Burkina Faso s'est doté d'un nouveau document de référence qu'est la Stratégie de Croissance Accélérée et du Développement Durable (SCADD) pour la période 2011-2015. Dans l'optique d'atteindre les objectifs d'amélioration des conditions de vie des ménages, le Burkina Faso a fait de la protection sociale un objectif prioritaire dans ce nouveau document de pilotage du développement. L'atteinte de ces objectifs nécessite également de mettre à la disposition des populations un système cohérent de protection sociale. C'est ainsi que le Gouvernement avec l'appui des partenaires au développement a élaboré une politique nationale de protection sociale (PNPS) pour la période 2013-2023. Ce document de référence en matière de protection sociale, a été adopté par le Décret n°2012-1060/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2012. Son objectif global est de contribuer au changement qualitatif des conditions de vie de toutes les couches sociales à travers : (i) le développement de mécanismes adéquats et pérennes de prévention et de couverture des risques majeurs et de gestion des chocs ainsi que (ii) l'extension de l'assurance sociale à toutes les catégories de travailleurs et l'élargissement de la gamme des

prestations à tous les risques sociaux¹. Ce document définit ainsi la vision de l'Etat pour un système national de filet social capable de répondre efficacement aux besoins des groupes vulnérables tant pendant les périodes de crises/chocs qu'en temps normal, en encourageant un système d'améliorer les moyens de subsistance et l'accès aux services. Pour opérationnaliser cette politique, le Décret n°2013-492/PRES/PM/MASSN/MFPTSS/MEF du 20 juin 2013 portant institution d'un dispositif institutionnel de suivi évaluation a prévu deux types d'organes : un organe d'orientation et de décision et des organes de coordination. Ce sont le Conseil national pour la protection sociale (CNPS) pour l'orientation et la décision ; le Secrétariat permanent du Conseil national de la protection sociale (SP/CNPS), les cellules interministérielles spécialisées et les cellules régionales de la protection sociale pour la coordination².

En dépit de ces efforts de redéfinitions de la politique nationale de protection sociale, l'essentiel des efforts fournis en termes de soutien aux populations pauvres et vulnérables, a été focalisé sur l'aide humanitaire et la distribution d'aliments, comme la fourniture directe de colis alimentaires dans les zones à forte insécurité alimentaire. Ces transferts ont représenté 87 pour cent des dépenses totales des filets sociaux sur la période 2005-2009 et ont concerné plus de 80 pour cent des bénéficiaires en 2009 (hors subvention des carburants)³. Les programmes conçus n'ont pas fourni de véritables filets sociaux. En 2014, l'objectif d'assurer la sécurité alimentaire qui était un objectif d'un des six programmes que comportent le Plan d'action opérationnel de l'année 2014 faisait 61 943 108 586 sur 129 698 499 569 soit 47,76 pour cent du budget total de mise en œuvre de la PNPS de ladite année⁴.

Pour appuyer l'Etat Burkinabé dans cette dynamique, la Banque Mondiale va fournir au gouvernement du Burkina Faso un appui technique d'environ 1.5 million \$ E.U. pour la période 2015-2018. Parmi les activités techniques à mener, il y a le renforcement de la capacité des programmes de protection sociale à améliorer la résilience des ménages pauvres et la réponse aux crises. Ainsi, il est prévu d'explorer différents moyens d'amélioration technique de certains programmes de filets sociaux, tout particulièrement en matière d'approches susceptibles de favoriser la transition des ménages pauvres et vulnérables vers des activités génératrices de

¹ Politique nationale de protection sociale 2013-2023

² Rapport bilan 2013 de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale.

³ Politique nationale de protection sociale 2013-2023

⁴ Rapport bilan 2014 de mise en œuvre de la politique nationale de protection sociale

revenus (plus) productives et l'adoption de mesures de compensation plus appropriées face aux chocs et à l'insécurité alimentaire.

Pour y arriver, ces activités devraient permettre d'identifier des activités productives à la portée des ménages vulnérables et susceptibles d'être mis en œuvre avec les compétences locales. C'est dans cette logique que cette étude de faisabilité des activités productives pour le renforcement de la résilience des ménages bénéficiaires du programme de transferts monétaires « Burkin-Naong-sa ya » trouve son sens. Aussi, la Banque Mondiale s'est attachée les services d'une expertise qualifiée pour accompagner cet exercice de diagnostic assorti d'un rapport qui devra servir d'outil d'orientation stratégique mais également opérationnel pour l'accompagnement des ménages bénéficiaires vers des activités génératrices de revenus plus productives afin de renforcer leur résilience. Cette étude est conduite dans trois régions du Burkina Faso. Il s'agit des régions du Nord, du centre-Est et de l'Est.

1.2.Objectifs de l'étude

L'objectif global est de mener une étude de faisabilité des activités productives susceptibles d'être mis en œuvre par les bénéficiaires du programme de transferts monétaires au Burkina Faso afin de les aider à entreprendre des activités productives/économiques/génératrices de revenus et à adopter des moyens de subsistance alternatifs.

De façon spécifique il s'agit de réaliser un diagnostic participatif afin de :

- Proposer un ensemble d'activités possibles de sensibilisation/formation et de soutien pour accéder au marché du travail et qui peuvent être inclus dans le cadre des mesures d'accompagnement du programme de transferts monétaires ;
- Proposer des modalités d'exécution des activités spécifiques proposées.

1.3.Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée de l'**étude de faisabilité des activités productives pour le renforcement de la résilience des ménages bénéficiaires du programme de transferts monétaires** s'est reposée sur une approche participative qui a impliqué différentes parties prenantes à la lutte contre la pauvreté. Il s'agit des services techniques, centraux, déconcentrés et décentralisés de l'Etat notamment l'agriculture, l'élevage, l'environnement, l'économie et la planification, l'action sociale, les associations, les différents partenaires au développement et

les personnes ressources susceptibles de fournir des données et des informations pertinentes en relation avec les objectifs de l'étude.

La démarche opérationnelle globale de l'étude s'est articulée autour des points ci-après :

- rencontre d'échange et de cadrage avec l'UGP,
- recherche documentaire,
- élaboration des outils de collecte des données,
- collecte et analyse des données de terrain,
- production du rapport provisoire,
- rencontre de restitution avec le comité de suivi,
- production du rapport final.

1.3.1. Rencontre d'échange et de cadrage avec l'UGP.

La rencontre d'échange avec l'unité de gestion du projet (UGP) filets sociaux « *Bunkin Naong Sa Ya* » a eu lieu le 13 juillet 2015 à son siège. Cette rencontre a connu la présence des membres de l'unité de gestion du projet. Elle avait pour objectif de présenter la méthodologie détaillée proposée par le consultant afin de recueillir les contributions de l'équipe de gestion du projet pour l'améliorer. Elle a permis une harmonisation de la compréhension des termes de références par les deux parties. A l'issue de la rencontre d'échange, il a été retenu qu'en dehors des directions régionales des services techniques de l'Etat et des ONG rencontrées un effort devrait être fourni pour atteindre les associations et les ménages à la base dans leur environnement pour constater les activités menées et leur vécu quotidien et d'avoir leur avis sur les activités productives. Un plan de rédaction du rapport et le guide d'entretien de collecte des données a été envoyé à la responsable de l'étude au niveau de la Banque Mondiale pour amendement et validation.

1.3.2. Recherche documentaire

Plusieurs documents ont été collectés auprès de différentes structures étatiques et non étatiques. Un grand nombre de documents a été obtenu auprès du Premier Ministère (PM), de la Direction Générales de la Promotion de l'économie rurale (DGEPER), des Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP), de l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD), de l'UGP et de la Banque mondiale (BM). Les ONG comme OCADES et AMR ont mis à la disponibilité du consultant des rapports de projet en lien avec les filets

sociaux déjà mise en œuvre. Notons que les principaux documents et rapports consultés sont les documents de plans régionaux de développement (PRD), les profils économiques des régions de l'étude, les plans d'actions déjà élaborés, les études sur les créneaux porteurs, les études ZOME, les rapports de projet, etc.

1.3.3. Collecte et analyse des données

Les données ont été collectées à travers la recherche documentaire et des rencontres avec des ménages pauvres et vulnérables, des associations de personnes vulnérables, des partenaires au développement et les services techniques régionaux de l'Etat. Un guide d'entretien semi-structuré a été élaboré pour la collecte des données auprès des structures ci-dessus mentionnées.

1.3.3.1. Rencontres avec les acteurs directs et indirects

Des rencontres ont eu lieu directement avec les ménages pauvres et vulnérables. Des entretiens ont été faits avec les associations de femmes et des associations de personnes vulnérables au niveau village. Il s'agit notamment des groupements Relwendé et Teegawendé accompagnés par l'ONG Trikle Up à partir de son partenaire terrain AMR pour la région du Nord, de l'union des étuveuses de riz de Bagré regroupant 521 femmes, le groupement lypale (groupement de veuves à Bagré), le groupement Relwendé à Bagré dans le Centre-Est, des groupements Timanou, Banyama et Sougouri dans la région de l'Est. Tous ces groupements sont des groupements féminins. On note également quelques entretiens effectués avec des ménages pauvres et vulnérables.

Des entretiens ont été également effectués avec des services techniques déconcentrés de l'Etat. Il s'agit des Directions régionales de l'Agriculture et de la sécurité alimentaire (DRASA), de la DGPER, des directions régionales de l'économie et de la planification (DREP), celle de l'Action sociale et de la solidarité nationale (DRASSN), la direction régionale de l'environnement et du développement durable (DREDD), des ressources animales (DRRA). Des rencontres ont été également faites avec des ONG au niveau central et local (ONG Trikle Up, Qatar Charity, LWR, OCADES, Handicap International, ACF, SOS Sahel, AGED, FNGN, Îles de Paix, ADEFAD, AMR).

La liste des personnes et des structures rencontrées est jointe en annexe.

1.3.3.2. Types de données collectées

Les données collectées se rapportent à l'ensemble des secteurs d'activités des trois régions. Il s'agit essentiellement des informations sur la productivité des activités et les principales plus

productives, les contraintes, les forces et les opportunités de développement de ces activités. Il s'agit également des informations se rapportant aux stratégies de mise en œuvre d'activités productives, les expériences des partenaires au développement sur la mise en œuvre des projets de lutte contre la pauvreté, sur les filets sociaux, etc. Des informations ont été collectées sur la condition de la femme, sur sa charge dans le ménage, sur les activités exclusivement menées par elle et le fonctionnement de ses organisations.

1.3.4. La rédaction du rapport

Le présent rapport est rédigé en suivant le canevas soumis au consultant à travers les termes de référence. Les principales parties sont présentées dans la structuration du rapport.

1.4. Structuration du rapport

Ce rapport est composé de cinq (05) parties. Cette première partie introduit et donne la méthodologie de conduite de l'étude. La deuxième partie fait un examen de la pauvreté au Burkina Faso et particulièrement les régions concernées par cette étude. L'accès aux services sociaux de base est un point clé de la partie. Celui portant sur les défis du marché de travail et de l'emploi des personnes pauvres et vulnérables notamment l'employabilité des femmes y est également abordé.

La troisième partie fait un examen des expériences de mise en œuvre d'activités productives similaires au Burkina Faso et dans d'autres pays. Elle identifie les secteurs d'activités qui sont développés dans les différentes régions de l'étude, en fait une analyse SWOT pour en retenir les principales plus productives et susceptibles d'être mise en œuvre par les personnes pauvres et vulnérables via un accompagnement. Les activités économiques spécifiquement développées et/ou pouvant être développées par les femmes constituent un point important de la partie.

Après analyse des secteurs d'activités dans le premier point, trois activités plus productives sont identifiées dans cette quatrième partie du rapport. Les mesures d'accompagnement, les contraintes liées à chaque activité et les opportunités à saisir y sont développées.

La cinquième et dernière partie du rapport s'articule autour des modalités de mise en œuvre des activités plus productives identifiées, le système de suivi-évaluation et les acteurs à impliquer. Des propositions de la stratégie d'accompagnement et de partenariat y sont développées.

2. Examen de la pauvreté et les défis du marché de travail pour les ménages pauvres au Burkina

2.1.État des lieux de la pauvreté au Burkina

La pauvreté existe dans tous les pays du monde. Au Burkina Faso, elle est considérée comme un phénomène essentiellement multidimensionnel. L'analyse de la pauvreté met en exergue l'existence de deux dimensions qui permettent de mieux l'appréhender. Il s'agit de la pauvreté monétaire déterminée à partir du revenu et de la pauvreté non monétaire qui concerne l'accès aux ressources et aux services de base.

2.1.1. Dimension monétaire

La dimension monétaire de la pauvreté est mesurée à partir des ressources financières obtenues par un individu au cours de l'année ou encore le seuil de pauvreté. Les résultats de l'Enquête intégrale sur les conditions de vie des ménages (EICVM) de 2009, ont fait ressortir un repli de l'incidence de la pauvreté de 1,9 point de pourcentage par rapport à 2003. Quant aux résultats de l'enquête multisectorielle continue (EMC) menée par l'institut national de la statistique et de la démographie (INSD) en 2014, ils montrent que 40,1 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté estimé à 153 530 FCFA par tête et au prix courant de Ouagadougou. Selon cette étude (EMC, 2014) ce seuil se structure en une composante alimentaire de 102 040 FCFA et une composante non alimentaire de 51 490 F CFA. Sur la base de ce seuil, la meilleure estimation de l'incidence de pauvreté qui est la proportion des individus dont la dépense de consommation annuelle est en dessous de 153 530 FCFA est de 40,1 pour cent. L'intervalle de confiance de cette estimation indique que la valeur est à 95 pour cent comprise entre 37,8pour cent et 42,5⁵pour cent

2.1.1.1.L'évolution des indicateurs de la pauvreté.

L'intensité et la sévérité de la pauvreté ont également des évolutions positives entre 2003 et 2009. L'intensité de la pauvreté traduit l'effort à fournir pour ramener tous les pauvres au niveau du seuil de pauvreté. Dans l'hypothèse d'un ciblage parfait, elle a régressé de 16,9 pour cent en

⁵RapportEnquête Multisectoriel Connue (EMC) « *Profil de pauvreté et d'inégalités en 2014 au Burkina Faso* », Institut national de la statistique et de la démographie (INSD), Novembre 2015

2003 à 15,1 pour cent en 2009. La sévérité de la pauvreté a également baissé de 7,8 pour cent en 2003 à 6,7 pour cent en 2009 soit un gain de 1,1 point. Ces derniers résultats traduisent aussi le fait que les inégalités au sein des pauvres se sont réduites entre 2003 et 2009 (EICVM, 2009). L'indice de la pauvreté varie selon les régions. En 2014, les résultats de l'EMC ont montré que les trois régions de l'étude font partie des régions à forte incidence de pauvreté. La région du Nord avec une incidence estimée à 70,4 pour cent se présente comme la région la plus pauvre du Burkina Faso. En outre, la région de l'Est (50,1 pour cent) fait également partir de celles dont le seuil est supérieur au seuil national. Quant à la région du Centre-Est le seuil est nettement inférieur à celui du seuil national (36,1 pour cent).

L'analyse de la pauvreté montre que l'extrême pauvreté au niveau national est estimée à 11,1 pour cent. Cette extrême pauvreté touche essentiellement les régions de la Boucle du Mouhoun (20,4 pour cent) et du Nord (25,2 pour cent). Les régions du Centre-Est et de l'Est font partir des régions dont l'incidence de l'extrême pauvreté est supérieure à la moyenne nationale soient respectivement 13,9 pour cent et 12,6 pour cent. L'indice de pauvreté au niveau national cache une différence nette entre les milieux de résidence mais aussi entre les régions considérées.

Le tableau suivant montre l'incidence, la profondeur et la sévérité de la pauvreté des régions du centre-Est, de l'Est et du Nord.

Tableau 1: Indicateurs de pauvreté monétaire (en pourcentage) des régions Est, Centre-Est et du Nord.

Région administrative	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Burkina Faso	40,1	100	9,7	100	3,3	100
Centre-Est	36,1	7,2	10,6	8,7	4,2	10,3
Est	50,1	10,9	11,7	10,5	3,7	9,9
Nord	70,4	14,3	18,9	16	6,8	16,8

Source : Enquête Multisectoriel connue « *Profil de pauvreté et d'inégalités en 2014 au Burkina Faso* »

2.1.1.2 Pauvreté selon le milieu de résidence

L'analyse selon le milieu de résidence indique que la pauvreté sévit beaucoup plus sévèrement en milieu rural qu'en milieu urbain. L'incidence de pauvreté en milieu rural est en effet de 47,5 pour cent contre 13,7 pour cent en milieu urbain. La pauvreté rurale contribue énormément à l'incidence de pauvreté nationale. En effet, en 2014 plus de 9 pauvres sur 10 vivent en milieu rural. La contribution du milieu rural à tous les indicateurs de pauvreté est au-dessus de

92,5pour cent (EMC 2014). Les indicateurs ci-dessous montrent que la pauvreté et la sévérité de la pauvreté sont quatre fois plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain.

Pour mettre en place une politique efficace de réduction de la pauvreté, un ciblage spatial/géographique, devrait concerner essentiellement le milieu rural.

Tableau 2: Indicateurs de pauvreté monétaire par milieu de résidence

Milieu de résidence	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		sévérité de pauvreté	
	P0	CTR	P1	CTR	P2	CTR
Burkina Faso	40,1	100	9,7	100	100	100
Urbain	13,7	7,5	2,9	6,6	0,9	6
Rural	47,5	92,5	11,6	93,4	4	94

Source : Enquête Multisectoriel connue « *Profil de pauvreté et d'inégalités en 2014 au Burkina Faso* »

2.1.2. Dimension non monétaire

La pauvreté non monétaire définie spécifiquement par une approche besoins de base considère qu'un individu doit pouvoir satisfaire certains besoins fondamentaux qui sont nécessaires à l'atteinte d'une certaine qualité de vie.

Les principaux besoins de base pris en compte par cette définition sont : éducation, santé, hygiène, assainissement, eau potable, habitat, accès aux infrastructures économiques.

2.1.2.1.Éducation

Tableau 3: Taux de scolarisation des régions du Nord, de l'Est et du Centre-Est en 2012/2013

Région	Taux brut de scolarisation	Taux brut de scolarisation au secondaire et pos-primaire
Nord	101,8	26,6
Est	55,7	18,9
Centre-Est	85,2	45,66
Burkina Faso	81,6	27,8

Source : Annuaires statistiques MESS, DRENA-CES, 2014

Au Burkina, Malgré l'évolution des taux de scolarisation au cours des cinq dernières années, l'accès à l'école demeure limité. Le taux brut de scolarisation primaire a atteint 81,6pour cent et celui du post-primaire et du secondaire est toujours à la traine avec un taux de 27,8 pour cent. Les taux consignés dans le tableau ci-dessus montrent que la région de l'Est est toujours à la traine même au niveau du primaire. Au niveau du secondaire, les faibles taux de scolarisation s'expliqueraient par les abandons et la pauvreté. Les écoles publiques ne pouvant

pas accueillir tous les enfants, l'accès aux écoles privées reste conditionné par les revenus des parents. Pour la région de l'Est, en dehors des facteurs communs aux autres régions comme la pauvreté, il y a le phénomène de mariage forcé et précoce qui existe toujours dans cette région. L'accès à l'alphabétisation n'est pas en reste.

Le taux d'alphabétisation au plan national demeure faible et est disparate selon les régions. Au plan national, ce taux s'élève à 34,5 pour cent, tandis qu'il est de 23,8 pour cent pour la région de l'Est, 21,9 pour cent pour la région du Centre-Est et de 24,4 pour cent pour la région du Nord⁶. Dans les trois régions le taux d'alphabétisation reste relativement faible comparativement au niveau national.

2.1.2.2.Santé et Nutrition

2.1.2.2.1. La santé

Au Burkina Faso, la couverture sanitaire est relativement satisfaisante. La distance moyenne (rayon moyen d'action théorique) qu'un habitant doit parcourir pour accéder à une formation sanitaire publique pour raison de santé est de 7,0 km en 2013. Les tableaux de bord socioéconomiques élaborés en 2013 dans les régions concernées indiquent que le Rayon moyen d'action théorique des formations sanitaires est de moins de 5 km pour la région du Nord, de 5 à 10 km pour la région du Centre-Est et de 10 km et plus pour celle de l'Est. La grande distance du rayon d'action dans la région de l'Est s'expliquerait par les grandes distances entre les villages d'une même aire sanitaire.

La moyenne nationale des centres de santé et de promotion sociale (CSPS) remplissant les normes en personnel sanitaire, est de 86,1 pour cent. Les proportions des régions du Nord, de l'Est et du Centre-Est sont respectivement de 92,5 pour cent, 91,1 pour cent et 84,7 pour cent. Le tableau ci-dessous montre les indicateurs d'accès aux structures sanitaires et la proportion de ces structures sanitaires remplissant les normes en personnel soignant.

Tableau 4 : Proportions (pourcentage) de CSPS remplissant les normes en personnel et Rayon Moyen d'Action Théorique par région en 2013.

Région	Proportions (%) de CSPS remplissant les normes en personnel	Rayon Moyen d'Action Théorique
Nord	92,5	Moins de 5 km
Est	91,1	10 km et plus
Centre-Est	84,7	de 5-10 km
Burkina Faso	86,1	7,0 km

⁶INSD 2015

Source : Tableau de bord 2013 des indicateurs de santé-Burkina Faso

2.1.2.2. La nutrition

La prévalence de la malnutrition aiguë globale au Burkina Faso en 2013 était de 8,2 pour cent. Cette valeur est en dessous de l'objectif de 9 pour cent du plan national de développement sanitaire (PNDS) et du seuil critique de l'organisation mondiale de la santé (OMS) qui est de 10 pour cent. La prévalence de la malnutrition aiguë globale était de 5,5 pour cent pour le Centre Est et pour la même période. Ce taux est resté élevé dans les régions du Nord et de l'Est du Burkina Faso avec des taux allant jusqu'à 9,4 pour cent dont 2,5 pour cent de malnutrition sévère.

2.1.2.3. Eau, Hygiène et assainissement

2.1.2.3.1. Eau

L'accès à l'eau potable peut être analysé sous deux dimensions, la disponibilité et l'utilisation de l'eau potable. Sous la dimension disponibilité, 63,5 pour cent des ménages au Burkina Faso ont accès à l'eau potable. Quant aux régions, le taux d'accès à l'eau potable par les ménages est de 50,5 pour cent pour la région de l'Est (DREAHA -Est, 2013), de 70,6 pour cent pour la région du centre-Est (Annuaire statistique, 2013) et de 71,4 pour cent pour la région du Nord (DREAHA-Nord, 2014).

2.1.2.3.2. Hygiène et assainissement

L'accès à l'assainissement est également appréhendé sous plusieurs angles. Il y a l'assainissement des ordures ménagères et des eaux usées, et l'assainissement des excréta. Concernant l'évacuation des ordures et des eaux usées des ménagères, seul 19 pour cent des ménages ont leurs déchets enlevés par les services municipaux ou des particuliers ou déposent leurs ordures dans des dépotoirs publics. L'utilisation de la rue comme lieu d'évacuation des eaux usées est très élevée dans les régions de l'Est (99 pour cent) et du Centre-Est (98 pour cent). Cette proportion est moins élevée au Nord avec 90 pour cent selon les données de l'EICVM 2009. Sur le plan national, seul 2,3 pour cent des ménages ont recours au réseau d'égouts ou des puisards.

En considérant les critères nationaux d'accès à l'assainissement des excréta, seulement 4,7 pour cent des ménages du Burkina Faso ont accès à l'assainissement. Selon les résultats de l'EICVM 2009, ce taux varie en fonction du milieu de résidence et est plus élevé en milieu urbain (14,2 pour cent) qu'en milieu rural (1 pour cent). Le taux d'accès aux toilettes adéquates est

irrégulier selon les régions. Il est de 0,5 pour cent dans la région de l'Est, 0,6 pour cent pour la région du Nord et de 1 pour cent pour la région du Centre-Est.

2.1.3. Genre et pauvreté

L'incidence et la gravité de la pauvreté sont plus fortes pour les femmes que pour les hommes (52 pour cent contre 48 pour cent), et les femmes connaissent une situation précaire, avec un accès limité à la terre, à la prise de décision, aux facteurs de production et au bétail. L'occupation des femmes ne rime pas forcément avec satisfaction de leurs besoins financiers du fait du type d'activités pratiqué et du niveau de rentabilité de l'activité. Une bonne partie de leurs activités échappent au circuit économique, étant pour la plupart des aides familiales. Dans le milieu rural, l'activité agricole est celle qui occupe la grande proportion des femmes. Elles contribuent pour beaucoup au travail de la production alimentaire. L'activité agricole pour être rentable nécessite un investissement. Les rendements du travail dans ce secteur dépendent de la main d'œuvre, des intrants et du matériel agricole. Le rendement du travail est aussi fonction de la spéculation produite. Dans le milieu rural des régions de l'étude, en plus de la terre, les intrants et matériels agricoles sont gérés par le chef de ménage. Les femmes agricultrices pour avoir accès aux intrants et autres matériels de production pour exploiter les portions de superficie qu'elles ont et qui sont quelque fois à faible rendement sont obligées de passer par des hommes. La plupart des femmes et particulièrement les femmes pauvres, veuves, abandonnées et divorcées ont peu de chance d'avoir ces soutiens. Le faible accès au crédit agricole qui touche aussi bien les hommes que les femmes ne facilite pas la situation de la femme. Elles se contentent donc à l'exploitation des petites superficies de terres à faible rendement qui leur sont octroyées. Cette situation ne leur permet pas de réaliser des revenus substantiels. Pour subvenir à leur besoin, les femmes se tournent vers les activités non agricole notamment le petit commerce (transformation et vente des produits agro-sylvo-pastoraux). Ne disposant pas de suffisamment de ressources de base qui devraient être générées par le travail de la terre, ces activités vers lesquelles elles se tournent sont en générales peu rentables. Certaines femmes dans ces conditions, s'essaient au travail salarial dans les champs quand bien même leurs rémunérations sont inférieures à celles des hommes pour les mêmes temps de travail.

Certaines activités plus rentable et vers lesquelles les femmes s'orientent souvent nécessitent des compétences que les plus pauvres et vulnérables n'ont pas. Il s'agit notamment de l'élevage de la volaille, la transformation des produits forestiers non ligneux, la transformation des

produits agricole telle la production de viande de soja etc. Ainsi la plupart des produits de l'agriculture et des produits forestiers non ligneux sont vendus à l'état brut, ce qui ne permet pas d'avoir plus de revenus. Ces conditions dans lesquelles ces activités sont menées par les femmes expliquent en partie la rentabilité desdites activités et leur situation de pauvreté.

Ces activités vers lesquelles elles s'orientent sont un créneau pour leur permettre d'améliorer leur condition de vie à travers l'augmentation de leur revenu. Pour y arriver, le renforcement de leur compétence et l'accès aux sources de financement de ces activités doivent être des conditions à satisfaire.

Encadré 1 : Employée dans les rizières de Bagré

Pendant les périodes de repiquage du riz, certaines femmes travaillent dans des rizières contre une rémunération journalière. C'est le cas d'une des membres de l'association des veuves de Bagré. « N'ayant pas de parcelle dans la rizière, je travaille pour des gens et ils me paient. J'ai travaillé et les intéressés me doivent plus de cinquante mille francs. Actuellement, j'ai mal au doigt et je n'ai même pas le moindre centime pour me soigner, si je réclame je risque de ne même plus avoir de contrat avec quiconque ».

2.2. Défis du travail au Burkina Faso

L'un des défis majeurs pour le Burkina Faso est de créer des emplois et des opportunités de revenus pour une population en pleine croissance et surtout pour sa jeunesse. La situation de l'emploi des jeunes est une préoccupation majeure pour le pays dont la jeunesse de moins de 25 ans représente 66 pour cent des habitants (INSD, 2006). En raison de leur faible niveau d'employabilité (66,7 pour cent des jeunes n'ont bénéficié d'aucune formation) et des difficultés d'accès aux moyens de production, les jeunes sont les plus touchés par le phénomène de sous-emploi et du chômage. En fonction des milieux de résidence, le sous-emploi et l'inactivité se ressent beaucoup plus dans le milieu urbain que dans le milieu rural. Le problème du chômage est plus un problème urbain que rural.

2.2.1. Population active et Emploi

L'emploi est l'une des problématiques qui mérite une particulière considération pour l'atteinte des objectifs de développement.

À l'image de l'ensemble du pays, pour toutes les tranches d'âges et peu importe le sexe, les taux d'activité sont plus élevés en milieu rural qu'en milieu urbain. Dans le milieu rural du

Burkina, 88,6 pour cent des actifs occupés sont dans l'agriculture, le personnel de service et les vendeurs représentent 6,9 pour cent et les artisans et les ouvriers (2,6 pour cent). Plus de la moitié (58,6 pour cent) des actifs occupés sont des aides familiaux. Les travailleurs indépendants représentent 34,9 pour cent. La région Nord du Burkina se caractérise par sa population à majorité jeune environ 56 pour cent. L'activité maraîchère en saison sèche occupe la majorité des jeunes de ladite région. La faible création des entreprises et industries ne permet pas d'absorber cette jeunesse en quête de mieux être. Le secteur informel notamment l'activité commerciale et artisanale, sont très développées dans la région. Ce sont ces activités qui absorbent une grande partie de la main d'œuvre.

Dans ces secteurs les femmes jouent un rôle important. Elles mènent des activités de transformation et de vente de produits agro-alimentaires. C'est un secteur pourvoyeur d'emplois générateurs de revenus au Nord.

La région de l'Est se caractérise par un fort taux d'activité dans son ensemble pour les personnes en âge (15 ans et plus) de travailler soit 82,7 pour cent. Les hommes représentent 53,2 pour cent et les femmes 46,8 pour cent de la même tranche d'âge. Cette proportion varie selon le milieu de résidence. Pour la même tranche d'âge, en milieu rural le taux des actifs se situe à 84,6 pour cent contre 60,7 pour cent pour le milieu urbain. Dans cette région, pour toutes les tranches d'âges, l'activité des hommes dépasserait celle des femmes. En milieu rural, ces taux sont respectivement de 49,5 pour cent et 55,9 pour cent pour les hommes et les femmes.

Le secteur agro-pastoral est le plus grand pourvoyeur d'emplois avec 92,60 pour cent des actifs, dont 3,60 pour cent concerne le personnel de service et les vendeurs et 1,60 pour cent les ouvriers et artisans. Au niveau des hommes, 93 pour cent sont dans l'agriculture, l'élevage et la pêche tandis que 92,20 pour cent des femmes actives exercent dans le secteur agro-pastoral. Pour les activités de service et de vente, les femmes y sont plus représentées que les hommes, 4,80 pour cent des femmes exercent dans ces secteurs tandis que 2,60 pour cent seulement des hommes y sont. Quant aux activités ouvrières et artisanales 1,6 pour cent des hommes actifs y travaillent tandis que 1,5 pour cent des femmes mènent des activités ouvrières ou des artisanes.

2.2.2. L'employabilité

L'employabilité d'un individu revêt trois dimensions, à savoir : (i) la possibilité de s'insérer dans une entreprise qui a besoin de compétences, (ii) la possibilité de créer son propre emploi grâce à des compétences acquises dans un métier, (iii) la possibilité d'être plus efficace et plus productif dans l'exercice d'un emploi. Le niveau d'employabilité d'une population traduit donc

l'état de l'adéquation entre le profil de formation de cette population avec les besoins en compétences de son environnement économique. Cet état de fait justifie en partie déjà la situation précaire de nos populations dans les villages.

Au Burkina Faso, la population en âge de travailler est relativement abondante et jeune, mais son niveau d'employabilité reste globalement faible. En effet, selon les résultats de l'EICVM 2009, seulement 4,5 pour cent de la population de 16 à 64 ans a bénéficié d'Enseignement et de formations techniques et professionnelles (EFTP) dont 6,3 pour cent d'hommes et 3,1 pour cent de femmes. La situation est d'autant plus précaire quand nous sommes dans le monde rural. Dominé par les activités agro-sylvo-pastorales, les profils de formation dans ce secteur d'activité très pourvoyeur d'emplois sont en déphasage avec les besoins de qualification.

Seulement 0,2 pour cent de la population en âge de travailler et 0,1 pour cent des jeunes sont formés dans les métiers agro-sylvo-pastoraux contre 21,6 pour cent qui ont une formation générale et 74 pour cent qui n'ont aucune formation. Pourtant la SCADD met en avant le secteur agro-sylvo-pastoral comme le premier secteur prioritaire pour le développement des piliers de la croissance économique. L'étude sur les créneaux porteurs au Burkina Faso (ONEF, 2005) avait même déjà identifié des filières agro-sylvo-pastorales comme étant des créneaux porteurs d'emplois productifs pour les jeunes résidents en milieu rural et même urbain.

2.2.3. Pauvreté et emploi des femmes

Depuis des années, le gouvernement et la société civile s'investissent dans la promotion de l'emploi des femmes. L'accès au crédit, la formation professionnelle, la promotion de l'entrepreneuriat féminin sont, entre autres, des mesures prises, encouragées et soutenues.

Cependant, des difficultés persistent pour la femme. On les retrouve surtout dans l'informel ou dans des emplois peu qualifiés ou moins valorisés. L'analyse de la situation des femmes au Burkina Faso fait ressortir les difficultés que celles-ci rencontrent dans la quête d'un mieux-être. Elles sont liées à leur statut dans la société.

Dans la zone d'étude et principalement dans son milieu rural l'accès de la femme à l'emploi rémunéré demeure une utopie. Leur employabilité reste très faible eu égard au manque de scolarisation et d'alphabétisation dont elles sont victimes mais aussi de la faiblesse des ressources financières dont elles disposent. Elle est d'autant plus accentuée face à la pauvreté qui sévit plus les femmes que les hommes. De ce fait les femmes se contentent ainsi des activités qui ne nécessitent pas ou peu d'investissements de base lourds. L'élevage de volailles, et pour d'autres les petits ruminants, constituent ainsi des activités importantes pour les femmes rurales.

Toutefois les revenus générés par cette activité ainsi que ceux de l'embouche ovine, caprine, porcine ne sont pas assez conséquents, de nature à réduire de façon significative la dépendance économique des femmes du fait de la non maîtrise des itinéraires techniques de production. Avec l'appui des services techniques qui leurs permettent de mieux maîtriser les itinéraires techniques de productions, les résultats se sont nettement améliorés ces dernières années.

L'artisanat et le commerce occupent de nombreuses femmes rurales surtout pendant la saison sèche. Les activités de tissage, la vente des produits agricoles transformés (baignés, galettes, couscous, du dolo etc.), le petit élevage, la vente des produits forestiers non ligneux (lianes et jus de lianes, beurre de karité, savon à base de beurre de karité etc.) sont autant d'activités qui permettent aux femmes rurales de s'occuper et de subvenir à leurs besoins. Ces activités se développeraient plus si elles s'organisent et si elles acquièrent des compétences techniques et de gestion de ces activités.

Sur le plan agricole, les femmes rurales s'investissent plus dans la culture des produits de rente et dans les productions maraîchères. Par ailleurs leur accès aux meilleures terres et aux terres irriguées, sont et ont toujours été réduites au regard des pesanteurs sociaux qui persistent. L'accès aux intrants agricoles et aux équipements agricoles leur est quasiment impossible en raison de leur dépendance économique. Cette situation accroît leur vulnérabilité.

La proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole⁷ connaît une amélioration entre 2007 et 2009, passant de 40,8 pour cent à 47,4 pour cent. En 2009, la prédominance des emplois est observée principalement dans les « activités des ménages en tant qu'employeur de personnel domestique », « Hôtels et restaurants » et « activité de fabrication ». Dans l'Administration publique, la proportion de femmes salariées était de l'ordre 28 pour cent en 2009 contre 17,13 pour cent en 2006. Au niveau du secteur privé, la proportion des femmes salariées était de l'ordre de 14 pour cent en 2008 (ENEF, 2008).

3. Examen des expériences existantes des activités productives similaires au Burkina Faso et dans d'autres pays.

3.1. Expériences de mise en œuvre des activités productives au Burkina Faso

⁷ Le secteur non agricole englobe l'industrie et les services. L'industrie englobe les mines et carrières (y compris la production pétrolière), les secteurs des activités manufacturières, de la construction, de l'électricité, du gaz et de l'eau. Quant aux services, ils englobent le commerce de gros et de détail, la restauration et l'hôtellerie, les transports, le stockage et les communications, les finances, l'assurance, les services immobiliers et les services aux entreprises ainsi que les services communautaires, sociaux et personnels.

3.1.1. Cash Transfert pour élevage

Bref aperçu : Cette activité a été initiée par l'OCADES dans la région du Nord. L'activité du transfert a concerné les ménages touchés par la crise alimentaire et a consisté en la reconstitution du cheptel pour les éleveurs mais aussi à donner d'autres alternatives de survie à tout autre ménage touché par la crise. Le cash transfert a commencé par les activités de sensibilisation dans les différents villages identifiés et qui seraient les plus touchés toute chose qui a permis de cibler les ménages touchés par la crise avec l'appui des leaders communautaires et des services techniques étatiques et par l'analyse de l'économie des ménages (HEA). Après le ciblage, une foire aux petits ruminants a été organisée. Chaque bénéficiaire ayant à sa disposition un coupon d'une valeur de cinquante mille (50 000) francs CFA a choisi deux animaux âgés d'au moins neuf mois chacun et de l'aliment pour les nourrir. Des activités de suivi ont consisté essentiellement à conseiller les éleveurs sur l'importance de la prise en charge de la santé animale de façon endogène tout en alliant les méthodes modernes. Les vétérinaires ont procédé au déparasitage des animaux, à leur vaccination et ont donné quelques conseils pratiques pour assurer une meilleure croissance des animaux. Les animaux concernés étaient en majorité le petit ruminant (ovin, caprin).

Cible et critère :

- des éleveurs ou des agropasteurs vulnérables et actifs dans le domaine de l'élevage, sans distinction de sexe, de religion ou d'ethnie, ayant perdu des animaux suite à la crise alimentaire 2011-2012 ;
- le groupe cible est constitué d'hommes et de femmes ;
- les femmes peuvent ne pas être des chefs de ménages, mais l'activité est essentiellement tournée vers l'élevage afin de contribuer à augmenter la résilience du ménage ;
- chaque ménage sélectionné ne peut présenter qu'un seul bénéficiaire ;
- les bénéficiaires sont des personnes se trouvant dans une situation d'incapacité de reconstituer les pertes subies au niveau du cheptel et non des personnes qui ont déjà comblé leurs pertes ;
- les bénéficiaires ne sont pas issus tous du même village ou de la même ville dans la paroisse ;
- les bénéficiaires s'engagent à ne pas détourner les animaux qui leurs sont remis à d'autres fins que ceux prescrits par le cash Transfer ;

- les bénéficiaires s'engagent à accepter le suivi technique de l'agent de santé animale de leur zone.

Objectifs visés :

- Appuyer les agropasteurs touchés par la crise alimentaire à la reconstitution du cheptel ;
- Améliorer la résilience des personnes vulnérables face aux chocs ;
- Appuyer les agropasteurs à l'acquisition d'aliment pour bétail.

Résultats atteints :

- Bon entretien des animaux acquis sur l'échantillon des 110 bénéficiaires suivis ;
- Augmentation du cheptel des ménages bénéficiaires ;
- Amélioration des revenus et du niveau de vie des bénéficiaires ;
- Développement de l'économie locale ;
- Des appuis techniques ont été constatés à l'endroit des bénéficiaires ;
- Plus de 30 pour cent des bénéficiaires de cette opération étaient des femmes ;
- Amélioration de la santé animale et augmentation des rendements ;
- La sécurité alimentaire des ménages et partant de leur résilience s'est amélioré.

Leçons à tirer :

- De nombreuses femmes vulnérables excellent dans ces projets d'élevages (10 poules, 1 coq ou de petits ruminants) ;
- Eviter de faire venir les reproducteurs loin de la zone de mise en œuvre du projet ;
- Mettre l'accent sur le suivi technique et la formation à la pratique de l'activité ;
- La hausse exorbitante des prix des produits dans les sites de foires ;
- L'insuffisance du budget alloué aux protocoles d'accord avec les services techniques pour le suivi de l'activité ;
- Le renforcement du suivi technique des producteurs.

NB : Ces types d'accompagnement sont faits par plusieurs ONG (Handicap International, SOS/Sahel, OCADES, etc) de la place au profit des personnes vulnérables. Concernant l'élevage de la volaille, dix poules et un coq sont mis à la disposition des bénéficiaires. Pour le petit ruminant un male et deux femelles sont recommandés pour assurer la reproduction et la rentabilité de l'investissement au profit du bénéficiaire.

3.1.2. Programmes des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) : cas du Programme de pistes rurales à l'Est (PrEst)

Bref aperçu : La technique HIMO utilise une combinaison optimale de main d'œuvre, de petits outillages et d'équipements afin de produire à un coût minimum des infrastructures de bonne qualité. Elle dépend du niveau des salaires dans le pays.

Depuis les années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans l'exécution de programmes des travaux à Haute intensité de main-d'œuvre en vue notamment de faire face au sous-emploi saisonnier des actifs ruraux. Depuis lors, de principaux programmes HIMO ont été exécutés, (i) des travaux de l'Agence Faso Baara, (ii) du Programme de pistes rurales à l'Est (PrEst), (iii) du Fonds d'investissement pour les collectivités décentralisées (FICOD), (iv) du Programme des Travaux Routiers à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PTR-HIMO), et (v) du Programme d'Intervention Prolongée de Secours et de Redressement (IPSR). En dehors des emplois directs que ces activités créent, d'autres emplois indirects sont créés notamment les activités de restaurations pour les femmes. Bien avant cette date, dans les années 80, il avait déjà exécuté le Programme Spécial de Travaux Publics à Haute Intensité de Main-d'œuvre (PSTP/HIMO) qui prenait en compte aussi le monde rural.

Cible :

Les bénéficiaires directs sont les villageoises et villageois des communes rurales concernées par la construction des pistes. Ceux-ci bénéficient des interventions du programme par le désenclavement (accès et mobilité accrues), les emplois (temporaires) créés lors de la réalisation et l'entretien des pistes par l'approche HIMO et la communication sur des thèmes transversaux (genre, citoyenneté, VIH/SIDA, gestion des conflits etc...).

Objectifs visés :

- Responsabilisation des organes locaux (comités locaux des pistes, Comités villageois de développement (CVD), conseils communaux et régionaux) de gestion et participation équitable des usagers à la prise en charge de ce patrimoine
- Développement d'une méthodologie de réalisation basée sur la valorisation des ressources locales (HIMO) et la promotion du secteur privé (PME, BET, GIE)

Résultats atteints :

- Sur la période 2002-2010, le PrEst a créé 54 000 emplois en moyenne dont 20 pour cent de femmes. La masse salariale distribuée est estimée à 1,4 milliards de FCFA, soit 31 pour cent du coût des investissements réalisés. La rémunération mensuelle moyenne versée aux travailleurs a été de 26 437 FCFA par employé local dans les chantiers HIMO.
- Un référentiel technique et un manuel pour le concept et le mécanisme d'entretien des pistes rurales en HIMO adoptés.

Leçons à tirer :

- PrEst est d'apparence une intervention simple mais en réalité une intervention complexe répondant aux exigences d'un programme complet (structuration du milieu, promotion de la maîtrise d'ouvrage locale, professionnalisation de l'entrepreneuriat, création de revenus, promotion du genre et de l'équité sociale etc.) ;
- PrEst a montré l'importance capitale des pistes rurales et de HIMO dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, environ 40 pour cent des investissements pour la construction des infrastructures sont des rémunérations directes au bénéfice des personnes travaillant sur les chantiers ;
- Caractéristiques du contexte pour l'adoption de HIMO (densité et motivation des populations) ;
- En plus des emplois directs qui sont créés sur les chantiers, PrEst a créé plusieurs emplois indirects qui sont entre autres les activités de restaurations pour les femmes, le développement de petits commerces etc.

L'approche HIMO est, hormis le fait qu'elle est garant d'un aménagement participatif des pistes, durables et respectueuses de l'environnement, un **instrument pertinent de création d'emplois et de promotion de l'entrepreneuriat local qui tient compte des rapports hommes / femmes.**

3.1.3. Production et commercialisation du bissap.

Bref aperçu : L'association pour la gestion de l'environnement et le développement (AGED) est une organisation non gouvernementale qui intervient dans les domaines de l'élevage, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles. A travers ces domaines d'activités elle vient en aide aux communautés locales en les accompagnants à développer leurs activités notamment la délimitation des zones de pâtures, la pose des cordons pierreux, la restauration des sols dégradés, la construction des latrines etc. Dans ce cadre d'activité, elle a décidé d'accompagner des femmes pauvres et vulnérables à travers la production du bissap.

La production de Bissap est un projet pilote que AGED a développé avec trente femmes venant de trois (03) villages de la commune rurale de Diapangou à l'Est du Burkina. L'activité commence avec des séances de sensibilisations des potentiels bénéficiaires mais surtout des hommes pour les amener à comprendre et à accompagner leurs épouses dans la mise en œuvre de leurs activités. AGED est aidé dans cette phase de sensibilisation par les leaders communautaires notamment, les notables de villages, les comités villageois de développement(CVD) et les conseillers municipaux. Après cette phase de sensibilisation, les femmes bénéficiaires ont été identifiées avec l'aide des leaders communautaires (CVD, notables des villages, conseillers municipaux et services étatiques). Les critères qui ont prévalu sont l'extrême pauvreté et la vulnérabilité.

Après la phase de ciblage, chaque femme a identifié un terrain d'un demi-hectare qu'elle pourrait exploiter. L'ONG avec l'appui du service technique de l'agriculture a vérifié si les terrains identifiés étaient adaptés à la culture du Bissap. Après ce travail, les femmes ont été formées sur les techniques de production du Bissap. Elles ont suivi des séances de formation sur la production et l'utilisation de la fumure organique, de l'aménagement des terrains et sur toute l'itinéraire de production du Bissap avant même de commencer les travaux. Au cours de la production, l'agent d'agriculture a joué un rôle de supervision pour s'assurer que les itinéraires techniques de production enseignées sont respectées mais aussi de s'assurer de l'évolution végétale des cultures.

Cible :

Pour le ciblage des femmes, il a été l'œuvre de plusieurs acteurs. Les femmes pauvres et vulnérables ont été identifiées par les comités villageois de développement (CVD), les services techniques de l'agriculture et la mairie. La plupart des femmes identifiées sont des veuves.

Objectifs :

- orienter et accompagner les femmes pauvres et vulnérables vers d'autres sources de revenus à travers la production du Bissap ;
- leur permettre d'avoir accès à des terres à travers un accompagnement à l'identification et à la négociation des terres ;
- accompagnement à la formation sur la production des produits bio à travers des formations et production de fumure organique ;
- accompagnement à l'accès au marché et à de meilleurs revenus.

Résultats atteints :

Les résultats à la récolte ont été au-delà des prévisions faites par le superviseur. Chacune des femmes a pu exploiter une superficie de 0,5 ha et se retrouve avec en moyenne neuf sacs de Bissap. Elles ont appliqués la fumure organique et se disent satisfaite car selon elles la fumure organique n'engendre pas de coût et ne demande que le savoir et la disponibilité du producteur à le faire. Pour leur permettre d'obtenir de bons revenus à la vente, l'ONG a décidé de regrouper toute la production et de chercher un marché pour les acheter. Après toute dépense chaque femme se retrouve avec en moyenne soixante mille (60. 000) francs CFA pour le bissap. Ces revenus pourront dépassés ce montant si elles vendent les grains de bissap.

N.B. : Dans l'exécution de ce projet pilote, la prise en charge de l'agent d'agriculture a été assurée par l'ONG pour ses prestations. Les femmes quant à elles ont pu avoir des pioches et des dabas à la charge de l'ONG. Un aspect très important de ce projet, et au niveau de la production est qu'elle n'a pas engendré de coût au niveau intrants agricoles et cela est très important.

3.1.4. Expérience de l'ONG Qatar Charity « un bélier, une fille scolarisée ».

Bref aperçu : En 2012 le projet de renforcement économique (PRE) de l'ONG Qatar Charity au Burkina Faso a initié un projet dénommé « un bélier, une fille scolarisée ». Ce projet a consisté pour sa phase pilote, à identifier des filles en voie de déscolarisation pour faute de moyen financier des parents. L'idée du projet est venue d'un constat par l'équipe de mise en œuvre du PRE. Lors d'une activité de déparasitage des élèves dans les écoles primaires, des

absences ont été constatées. L'explication qui a été donnée à l'équipe était l'incapacité des parents à assurer les frais de scolarité des enfants et une préférence était de garder les garçons à l'école s'il y avait un choix à faire. Le PRE avec l'appui des CVD, de la mairie, des enseignants et de l'inspection de l'enseignement de base a identifié cinquante filles en voie de déscolarisation et a octroyé un bélier à chaque mère de fille. Chacune devrait engraisser son bélier et le vendre à la rentrée scolaire pour payer les frais de scolarité de sa fille et utiliser le reste des revenus issus de cette vente pour acheter un autre bélier à engraisser et qui devrait être vendu à la rentrée suivante. La période du premier don a été bien choisie. Pour éviter toute difficulté, les béliers ont été donnés pendant la saison hivernale (juillet 2012) ou les herbes existaient toujours pour leur alimentation.

Cible :

Le ciblage et le choix est parti du constat que, dans les familles, quand les parents ont des difficultés de faire face au frais de scolarité de leurs enfants, leurs préférence se porte le plus souvent sur les garçons pour continuer les études. Le ciblage des parents bénéficiaires a été faite avec l'aide de la mairie, des comités villageois de développement (CVD), les instituteurs et les directeurs d'écoles. Pour des choix entre des enfants qui avaient des parents pauvres et vulnérables, les meilleurs résultats scolaires étaient utilisés pour faire le choix. A travers cette méthode cinquante filles ont été identifiées dans deux communes rurales dans la province du Kadiogo : Komsilga et Komki Ipaala.

Objectifs : L'objectif de ce transfert a été de permettre aux parents des filles d'avoir une source de revenu pour payer les frais de scolarisation de leurs filles.

Résultats atteints : Un suivi en janvier 2013 a permis de constater que les filles ciblées continuaient l'école et les mères avaient toujours un bélier qui était en phase d'engraissement. Seules cinq (05) femmes n'avaient pas pu acheter un bélier après le paiement de la scolarité après la première vente. Deux des cinquante (50) filles n'étaient plus dans leurs écoles d'origines, elles avaient rejoint la ville chez des proches pour poursuivre l'école.

3.1.5. Vivres ou argent contre travail : expérience de SOS Sahel

Bref aperçu : Les programmes vivres ou argent contre travail sont des programmes qui mobilisent les personnes les moins qualifiées ou celles des couches défavorisées pour réaliser

des activités collectives au profit de la nation ou dans l'intérêt de l'amélioration de leurs conditions de vie. Ils sont mis en œuvre au profit de ces personnes à travers des HIMO, notamment l'aménagement de bas-fonds (dans les zones aménageables), les travaux de Conservation des Eaux et des Sols/Défense et Restauration des Sols (CES/DRS), les travaux d'aménagements de pistes rurales, etc. L'ONG SOS/SAHEL et plusieurs autres ONG quant à elles mettent l'accent sur le "cash for works". Ces programmes permettent aux bénéficiaires, une fois rémunérés après travail, d'investir dans des domaines d'activités diverses. Pour ces activités d'aménagement au profit des ménages pauvres et vulnérables, les bénéficiaires constituent la main d'œuvre de ces travaux. Elles sont choisies avec l'aide des notables, des CVD, des services techniques de l'agriculture et de l'action sociale mais aussi à travers un recoupement d'informations au niveau de l'ONG.

Cible :

- Personnes les moins qualifiées ou celles des couches défavorisées ;
- hommes et des femmes vulnérables des zones à potentiel agricole faible du pays ayant des zones aménageables ;

Objectifs visés :

- Améliorer le niveau de vie des personnes vulnérables ;
- Créer des opportunités au profit des personnes vulnérables ;
- Créer des emplois au profit des personnes des zones rurales.

Résultats atteints :

- Amélioration de la résilience de la population ;
- Création d'AGR ;
- Amélioration des revenus et du niveau de vie des couches vulnérables ;
- Développement de l'économie locale.

Leçons à tirer :

Prendre les stratégies d'intervention des autres ONG déjà existantes sur le terrain pour augmenter les chances de succès de l'activité.

3.1.6. Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) : Cas de ADEFAD, AMR avec les partenaires Trikle Up et la fondation STROMME

Bref aperçu : Au Burkina Faso et particulièrement dans les trois régions de l'étude (Nord, Centre-Est et Est), de nombreuses Associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) ont vu le jour avec l'appui de plusieurs ONG locales soutenues par des partenaires techniques et financiers. Les AVEC sont constituées de femmes qui sont les plus vulnérables de la communauté. L'adoption de la méthodologie AVEC a permis de réaliser des améliorations significatives en matière de sécurité alimentaire, de fourniture d'actifs et d'investissements éducatifs. Ces bénéficiaires ont pu réaliser entre autres des AGR, constituer un petit troupeau de petit ruminant ou volaille, mais aussi se sont achetés des matériels d'exploitation pour leurs activités quotidiennes. Il faut noter que ce système est en marche aussi dans la région de l'Est. L'entrevue avec les groupements villageois Banyama et Sougouri dans la commune rurale de Diapangou a montré l'intérêt que les femmes portent à cette activité à travers l'intervention de l'ONG îles de paix. Cette méthode d'autofinancement a permis de financer 3600 femmes dans trois communes d'intervention de l'ADEFAD au nord du Burkina.

Cible :

- Femmes pauvres et/ou vulnérables à mettre en association.

Objectifs visés :

- fournir une épargne et un crédit simple pour financer les activités ;
- initier et renforcer les capacités des femmes en esprit associatif et entrepreneurial ;
- Créer des revenus aux personnes pauvres ou vulnérables ;
- Accroître la confiance et l'estime de soi à travers les relations entre elles.

Résultats atteints :

- La sécurité alimentaire, de fourniture d'actifs et d'investissements éducatifs sont améliorés significativement ;
- L'esprit entrepreneurial et associatif est renforcé ;
- Des AGR sont créés et le niveau de vie des femmes s'est amélioré ;
- La confiance en soi s'est accrue.

Leçons à tirer :

- l'implication des dirigeants de la communauté locale pendant la phase initiale garantit l'appropriation par la communauté ;
- le renforcement des capacités dans la méthodologie des AVEC donne naissance à des groupes de qualité qui contribuent à la durabilité et à l'autoréplication du programme AVEC ;
- la formation de comités, par les agents de village (AV) et les groupes AVEC, contribue à soutenir le programme, même lorsque le projet arrive à terme ;
- les formations et l'éducation financière apportées contribuent à maximiser les profits des membres des AVEC ;
- les systèmes d'information et de gestion sont essentiels pour la surveillance et le contrôle de la qualité des programmes.

Mise en œuvre

Les caractéristiques fondamentales des AVEC sont entre autres:

- Leur objectif principal est de fournir une épargne et un crédit simple ;
- Les membres d'un groupe auto-sélectionné forment une AVEC et ils épargnent de l'argent (variant entre 100 et 1 000 FCFA par semaine) sous la forme de parts. L'épargne est investie dans un fonds de crédit auquel les membres peuvent emprunter de l'argent et rembourser en payant un intérêt assez faible ;
- Les crédits sont investis dans des AGR afin de permettre la viabilité du groupe ;
- Les AVEC comptent de 15 à 30 membres en fonction des trois zones de l'étude, ce qui permet au groupe d'atteindre un équilibre entre création d'un capital utile et maintien de réunions régulières gérables ;
- Les associations sont autonomes et se gèrent elles-mêmes afin d'atteindre leur objectif d'indépendance institutionnelle et financière ;
- Chaque membre est responsable du suivi de son binôme dans le groupe (difficultés rencontrées dans les AGR, famille, etc.) ;
- Chaque membre dispose d'un livret d'épargne (carnet) et toutes les transactions sont effectuées durant les réunions, devant tous les membres, ce qui favorise la transparence et la responsabilité ;

- Le cycle d'épargne et de crédit est limité dans le temps (12 mois dans les zones d'études). Au terme d'une période déterminée, l'épargne accumulée et les gains réalisés sur les commissions de services sont partagés entre les membres et un nouveau cycle peut commencer. Chaque membre est ainsi invité à décliner l'utilisation des fonds et un suivi est fait.

La méthodologie d'accompagnement de ces associations, ainsi que sa durée peut varier en fonction des partenaires techniques et financiers. A cet effet les membres des AVEC sont formés pendant une période donnée par des agents de terrain (AT) ou des agents de village (AV). Les AV sont des formateurs basés dans la communauté, issus de groupes AVEC existants, et qui continuent de former des AVEC, moyennant le paiement d'une commission par les membres de l'AVEC. Un AT consacre du temps au développement des groupes initiaux et plus de temps au coaching et à la supervision des AV.

Les structures de formation des AVEC se résument comme suit :

- Phase préparatoire : Sensibiliser les agents du gouvernement et les dirigeants locaux au projet, présenter la méthodologie des AVEC aux communautés et tenir des réunions de groupe avec des membres potentiels ;
- Phase de formation : 7 à 10 modules de formation subdivisés en trois phases de 12 semaines chacune, à savoir la phase intensive (sessions de formation pour le démarrage et les prêts) ; la phase de développement (le groupe a réussi l'évaluation des performances pour la phase intensive, visites régulières) et la phase de maturité (le groupe a réussi la phase d'évaluation de son développement, une session de suivi avant l'évaluation de certification) ;
- Phase de certification : les AVEC partagent tout ou une partie de l'argent, les membres sont libres de quitter le groupe ou de le rejoindre. Les groupes deviennent indépendants et les AT cessent de leur rendre visite.

Dans la mesure où les membres de l'AVEC ont une expérience limitée des affaires, ce programme requiert d'autres activités apparentées telles qu'une formation à la gestion des entreprises et/ou d'AGR et une formation financière. Les groupes AVEC matures peuvent nécessiter aussi l'établissement de liens avec des institutions financières officielles.

NB : Une autre variante de ces Associations villageois d'épargne et de crédit (AVEC) est qu'au début de la constitution du groupe, les membres bénéficient d'une subvention pouvant aller jusqu'à 50 000 FCFA non remboursable. Ces subventions sont versées parfois en deux (02) tranches afin de permettre aux plus vulnérables de mener des AGR qui ont un cycle un peu plus long. C'est cette variante qui est développée par l'ONG Trikle Up.

3.1.7. Les jardins de santé

Bref aperçu : C'est un concept développé par l'ONG Action Contre la Faim (ACF). Les jardins de santé sont des jardins potagers dont ACF encourage la création auprès des populations pauvres et vulnérables. Les activités maraichères développées par les bénéficiaires sont faites suivant une philosophie développée par ACF. Elle est initiée pour permettre la diversification des produits alimentaires des personnes pauvres et vulnérables. Par conséquent bien qu'une partie des produits maraichers soit destinée au marché, ACF a mis en place un système de contrôle pendant les récoltes afin de s'assurer qu'une bonne partie des produits est dirigée vers l'autoconsommation. Reconnaissant que les résultats sont déjà satisfaisants, ACF à travers ce concept a un souci d'aider les populations vulnérables à avoir une ration équilibrée des repas quotidiens. Les sensibilisations en hygiène et assainissement en nutrition et santé sont faites dans le cadre des activités de ces jardins.

Cible :

- Hommes et femmes vulnérables des zones à potentiel d'exploitation de produits maraichers ;
- Personnes vulnérables s'engageant à consommer une partie de leur production.

Objectifs visés :

- Améliorer les conditions de vie des pauvres ;
- Améliorer la ration alimentaire et la santé des pauvres ;
- Créer des emplois au profit des personnes des zones rurales ;

Résultats atteints :

- L'alimentation des bénéficiaires s'est améliorée avec des produits maraichers ;
- Des activités de contre saison sont réalisées ;
- Les revenus des bénéficiaires ont accru.

Leçons à tirer :

- Il faut un renforcement du suivi technique des producteurs pour une réussite de l'activité ;
- Il faut s'assurer de l'engagement des bénéficiaires ;
- La disponibilité des terres adaptées est la condition première.

3.2. Expérience d'autres pays de mise en œuvre d'activités productives

3.2.1. Bangladesh: Repousser les frontières de la réduction de la pauvreté

Le programme « Repousser les frontières de la réduction de la pauvreté » est exécuté par l'ONG BRAC pour compléter les programmes de microcrédit, qui connaissent un grand succès au Bangladesh. Ce programme, dont le but est de toucher les personnes qui sont trop pauvres pour accéder au microcrédit, s'appuie sur une approche en deux volets: fournir une assistance sociale ainsi que des moyens de production aux ménages extrêmement pauvres (protection et amélioration des moyens de subsistance). Les bénéficiaires visés reçoivent plusieurs formes de soutien: une « allocation de subsistance » de 0,4 USD par jour, des soins gratuits pendant deux ans et du matériel pour améliorer le logement, les toilettes et l'approvisionnement en eau. On notera que des aspects importants de la sécurité nutritionnelle et alimentaire qui ne sont pas liés à l'alimentation sont pris en compte. Ces bénéficiaires reçoivent aussi des biens d'une valeur de 100 à 150 USD pour améliorer leurs moyens de subsistance, soit à titre de don, soit sous forme de prêt bonifié. Il s'agit en général de bétail, d'intrants agricoles ou de biens non agricoles, comme une machine à coudre. Ils reçoivent également une formation obligatoire pour utiliser ces moyens correctement. Dans sa première phase (2002-2006), l'extrême pauvreté (moins de 1 USD/jour) a reculé de 30 points, puisqu'elle est passée de 89 à 59 pour cent chez les ménages participants, alors qu'elle n'avait diminué que de 13 points de pourcentage dans un groupe témoin. Dans sa deuxième phase, grâce à cette approche intégrée, le programme vise à sortir 863 000 ménages, soit plus de quatre millions de personnes, de l'extrême pauvreté (Europe Aid, 2012, p. 55).

3.2.2. Bangladesh: programmes de fourniture de vivres en échange de travail pour la création de biens et d'entretien des infrastructures rurales

Le programme de fourniture de vivres en échange de travail pour la création de biens est l'un des volets du programme global en faveur de la sécurité alimentaire au Bangladesh. Un salaire quotidien est versé en nature (deux kilos de blé) auquel s'ajoute une somme d'argent (20 taka). Le programme en faveur de l'entretien des infrastructures rurales est également un programme de travaux publics dans le cadre duquel le travail est intégralement rémunéré en espèces. Les participants assurent l'entretien de 84 000 km de pistes rurales autour de leurs villages dans l'ensemble du pays. En 2006, près de 1,5 million de personnes ont pris part à ces deux programmes. Un montant annuel de près de 40 millions d'USD a été investi dans les activités vivres en échange de travail pour la création de biens qui sont financées par le Gouvernement bangladais, la Banque asiatique de développement et le Programme alimentaire mondial. Le programme en faveur de l'entretien des infrastructures rurales, qui coûte environ 16 millions d'USD par an, est financé par le Gouvernement bangladais, l'Union européenne et l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI). Ces deux programmes ont énormément contribué à la construction et à l'entretien des équipements ruraux, en particulier les voies d'accès qui relient les villages reculés aux artères principales. Ces routes, qui ont été construites en surélévation et ne sont donc pas emportées par les inondations et les pluies, permettent aux pouvoirs publics et aux donateurs d'acheminer l'aide alimentaire aux communautés dans le besoin en situation d'urgence.

Une évaluation de ces deux programmes a montré que le ciblage en avait été satisfaisant, probablement en raison du besoin de travail: 84 pour cent des ménages participant au programme vivres en échange de travail pour la création de biens et 64 pour cent de ceux du programme en faveur de l'entretien des infrastructures rurales comptaient parmi les 30 pour cent des ménages les plus pauvres du pays. Hommes et femmes travaillent dans le cadre de ces projets.

L'amélioration de la consommation alimentaire attribuable à ces interventions varie en fonction du montant du transfert. Les ménages participant à ces deux programmes ont vu leur consommation alimentaire augmenter de 23 et de 35 kilocalories par jour et par personne, respectivement, pour chaque taka de transfert de revenus (Ahmed et al., 2010b).

3.2.3. Éthiopie: programme de protection sociale fondé sur des activités productives

Le programme de protection sociale fondé sur des activités productives est l'une des interventions de protection sociale les plus vastes d'Afrique, dont ont bénéficié, en 2011, 8 millions d'Éthiopiens exposés à l'insécurité alimentaire, dans le cadre de deux composantes:

travaux publics (emplois temporaires), en faveur des ménages disposant d'une force de travail, et « soutien direct » (transfert sous forme de produits alimentaires ou d'espèces, non assortis de conditions) en faveur des ménages sans main-d'œuvre. L'objectif premier est de réduire la dépendance de l'Éthiopie à l'aide alimentaire d'urgence, grâce à des programmes de travaux publics permettant de créer des équipements collectifs et à des transferts prévisibles aux ménages sur plusieurs années, pour les aider à parvenir à l'autosuffisance alimentaire. Le programme de protection sociale fondé sur des activités productives est exécuté depuis 2005 dans des districts exposés à l'insécurité alimentaire, qui sont définis comme étant les districts qui ont reçu une aide alimentaire de façon continue au cours des trois années précédentes. Le groupe cible se compose de ménages vivant dans une insécurité alimentaire chronique qui ont été recensés en recourant à un ensemble de critères objectifs (par exemple les ménages sans moyens d'existence), au ciblage communautaire et à l'auto ciblage. Bien que ce programme cible avec succès les populations rurales pauvres, tous les ménages vivant dans la pauvreté et dans l'insécurité alimentaire n'en bénéficient pas (Coll-Black et al., 2012).

Une évaluation récente du programme de protection sociale fondé sur des activités productives s'est appuyée sur une méthode générale fondée sur la propension pour étudier l'incidence de la durée de participation au programme. En comparant les ménages ayant participé au programme pendant cinq ans à ceux qui n'y avaient participé que pendant un an et avaient donc bénéficié de transferts moins importants, Berhane et al. (2012) constatent que le programme a rallongé la période de sécurité alimentaire de 1,05 mois. Au lancement du programme, les ménages participants ont dit qu'ils vivaient dans l'insécurité alimentaire durant 3,6 mois par an en moyenne, soit une amélioration de 30 pour cent attribuable au programme. Par ailleurs, le programme a protégé la sécurité alimentaire et le niveau de ressources des personnes lors de choc répétés. Les ménages vivant dans des zones frappées par deux épisodes de sécheresse au minimum mais ayant également bénéficié de versements du programme pendant deux ans, voire plus, ont pu maintenir leur niveau antérieur de consommation alimentaire. Il s'agit là de données convaincantes montrant qu'en Éthiopie, les programmes de travaux publics ont contribué à protéger et à améliorer la sécurité alimentaire des ménages.

3.2.4. Niger : Transferts monétaires aux femmes des ménages très pauvres

Save the Children a mise en place un projet pilote pour une période d'une année et demi de transferts monétaires aux femmes des ménages très pauvres. Selon les données d'une analyse de l'économie des ménages ils ont identifiés 1.500 ménages très pauvres (avec un enfant de

moins de 5 ans) dans le district de Tessaoua (Maradi). Après, ils ont distribué 3 fois aux femmes pendant la période de soudure 20.000 FCFA par ménage. Les ménages bénéficiaires devaient par contre participer à des séances de sensibilisation sur la malnutrition et autres activités de santé publique (traitement et prévention de la diarrhée et du paludisme, allaitement, sevrage et diversité alimentaire). Une autre conditionnalité demandée par le projet était l'amélioration des conditions d'hygiène dans le village (avec un comité de salubrité publique). L'évaluation sur le projet démontre que dans le court terme, les distributions ont permis une réduction de la dépendance des ménages vis-à-vis de certaines sources de revenus et au profit des activités agricoles, une réduction de la participation des femmes et des enfants dans le revenu de la famille et aussi une réduction du recours au crédit. L'argent additionnel a été investi en priorité dans l'alimentation (en quantité et qualité) tandis que les autres postes de dépenses sont quasi inchangés. En période de récolte, l'argent est investi dans les produits non alimentaires. Dans la longue période les distributions ont permis à au moins 21 pour cent des ménages de reprendre des activités génératrices de revenus, d'arrêter les ventes et hypothèques de terres, diminuer le nombre de ménages endettés et le niveau d'endettement, améliorer la production agricole attendue grâce à l'investissement en main d'œuvre dans les champs et d'améliorer aussi le taux de rémunération de la main d'œuvre.

En dehors de l'ONG Save the Children, CARE aussi a mis en œuvre un projet de transferts monétaires dans les départements de Maradi et Tahoua (Bambeye et Tebaram) avec un total de bénéficiaires de 800 femmes. Ce projet fait partie du programme pour la Réduction des Risques et des Désastres mis en œuvre par un consortium de 5 ONG (CARE, CONCERN, ACH, JEMED, MASNAT avec un financement de DFID pour la période 2007-2010). Dans le projet ont été prévu 2 transferts durant l'an. Le premier paiement de 50.000 FCFA pendant la soudure, le deuxième de 25.000 FCFA pendant la récolte. Dans certains cas, les bénéficiaires du transfert se sont volontairement organisés pour mettre en place des caisses communautaires afin de mobiliser des fonds pour des crises éventuelles. Les caisses se composent de groupes de femmes qui se réunissent régulièrement pour constituer leurs épargnes à travers les versements. Les caisses deviennent aussi des cadres de discussions et d'échanges des femmes et leurs ménages.

4. Analyse des secteurs d'activités et identification des activités plus productives complémentaires

4.1. Analyse des secteurs d'activités des zones de l'étude

4.1.1. Agriculture

4.1.1.1. Productions céréalières

Au Burkina Faso, l'essentiel de l'alimentation est composé de céréales. Il s'agit du mil, du maïs et du sorgho qui constituent les principales spéculations céréalières. D'autres céréales comme le riz est de plus en plus produit dans certaines régions du pays. La production céréalière du pays pour la campagne agricole 2013/2014 est évaluée à 4 869 723 tonnes, en légère baisse de 0,6 pour cent par rapport à la campagne agricole 2012/2013, mais en hausse de 15,3 pour cent par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes ⁸(MASA/DGESS, mars 2014). La production céréalière varie en fonction des régions.

La production céréalière de la région du Nord est estimée à 332 748 tonnes en 2013 (DRARHASA/Nord, 2013). Cette production céréalière est composée du mil, du sorgho blancs, du Sorgho rouge, du Maïs et du riz.

Dans la région de l'Est, la production totale céréalière est estimée à 351 988 tonnes en 2013. La production de la région est dominée par celle du sorgho rouge évaluée à 114 820 tonnes en 2013. La spéculation la moins produite est le sorgho blanc avec une production de 32 541 tonnes (DRASA-CES, 2014).

La région du Centre-Est a une production céréalière estimée à 404 569 tonnes avec le sorgho blanc comme spéculation dominante.

Le tableau suivant montre la production céréalière de la campagne agricole 2013 des régions de l'Est, du Centre-Est et du Nord.

Tableau 5: Production céréalière (en tonne) des régions de l'Est, Centre-est et du Nord

Région	Mil	Sorgho blanc	Sorgho rouge	Maïs	Riz	Production céréalière
Nord	122 631	189 096	4 790	8 220	8 012	332 748
Est	58 706	32 541	114 820	93 492	52 429	351 988
Centre-Est	54 034	190 581	24 275	111 735	23 944	404 569

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MASA et DRASA-CES, 2014, DRARHASA/Nord

4.1.1.2. Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères sont pratiquées dans toutes les régions du Burkina.

⁸ « Résultats définitifs de la campagne agricole et de la situation alimentaire et nutritionnelle 2013/2014 » Ministère de l'agriculture et de la sécurité alimentaire (Direction générale des études et des statistiques sectorielles)

Selon le recensement général agricole (RGA), la Région du Nord est la région où les cultures maraîchères sont le plus pratiquées avec 842 sites de culture soit 17,4 pour cent de la production maraîchère du pays (RGA, 2011). L'exploitation est saisonnière sur l'ensemble des sites maraîchers. Les principales productions maraîchères dans la région du Nord concernent la tomate, l'oignon, le chou, le concombre, la pomme de terre, l'aubergine, la carotte, la laitue et le haricot vert. Mais en termes d'importance de production, ce sont particulièrement les oignons, le haricot vert et la pomme de terre pour lesquels, la région a de fortes potentialités et des avantages comparatifs en termes d'aménagement hydro-agricoles.

Dans la région de l'Est les cultures maraîchères sont pratiquées également dans toutes les provinces. Selon la direction régionale de l'agriculture et de la sécurité alimentaire de l'Est, la tomate a été la première culture maraîchère de la région en termes de superficie emblavée. En effet, cette spéculatation a représenté 47,61 pour cent du total des superficies occupées par les cultures maraîchères dans la région en 2013. Au cours de ladite année, les spéculatations maraîchères étaient : la tomate (10 870 tonnes), oignon (9 491 tonnes), aubergine (1 401 tonnes), chou (3601 tonnes), carotte (500 tonnes).

Les principales cultures maraîchères rencontrées dans la région du Centre-Est sont : la tomate, l'oignon, le chou, l'aubergine, le poivron, la carotte, le gombo, la laitue, le piment, la courgette, le persil, l'ail, le haricot vert et le paprika. Le chou, la tomate, l'oignon et l'aubergine sont les spéculatations les plus produites. Le maraîchage offre des opportunités aux producteurs de mener des cultures de contre saison. Les principales cultures de contre saison sont : maïs, riz, blé, manioc, pomme de terre, patate, niébé, arachide et soja.

4.1.1.3. Cultures de rente

La production nationale des cultures de rente, estimée à 1 274 367 tonnes en 2013/2014 a connu une hausse de 22,2 pour cent par rapport à la campagne 2012/2013 et de 30,7 pour cent par rapport à la moyenne quinquennale (MASA/DGESS, 2014). Elles sont spécifiquement composées du coton, du soja, de l'arachide et du sésame.

Dans la région du Nord, deux principales productions de rente sont cultivées. Il s'agit du sésame (3 682 tonnes) et de l'arachide (24 657 tonnes). Dans l'ensemble, les rendements oscillent entre 0,45 et 0,85 tonnes à l'hectare

Dans la région de l'Est, le coton et l'arachide sont les cultures de rente les plus produites avec respectivement 60732 tonnes et 45496 tonnes. Le sésame et le soja sont classés respectivement en troisième et quatrième rang dans la région avec 26 538 tonnes et 5 782 tonnes.

Dans la région du centre-Est, l'arachide occupe la première place des cultures de rente aussi bien en termes de production qu'en termes de superficie cultivée avec 29 596 tonnes puis suivent le coton avec 27 164 tonnes, le soja et le sésame. Le tableau suivant indique la production des cultures de rente (coton, sésame, arachide et soja) des régions de l'Est, du Nord et du Centre-Est de la saison agricole 2013.

Tableau 6: Production des cultures de rente des régions de l'Est, Nord et du Centre-Est en 2013.

Région	Coton (tonne)	Sésame (tonne)	Arachide (tonne)	Soja (tonne)
Nord	-	3 682	24 657	⁹
Est	60 732	26 538	45 496	5 782
Centre-Est	27 164	2 847	29 596	9 035

Source : Direction des Statistiques Sectorielles/DGESS/MASA 2013

4.1.1.4. Production agricoles des personnes pauvres et vulnérables

La production céréalière des personnes pauvres et vulnérables des régions de l'étude sont essentiellement le mil, le maïs et le sorgho. Cette agriculture céréalière est caractérisée par des taux de rendement très faibles. Cela est due à l'exploitation des terres à faible productivité, l'utilisation des outils rudimentaires (daba, pioche, la houe..), la non utilisation d'engrais/fumure organique pour la fertilisation des sols. Les produits de ces activités de production céréalières constituent l'essentiel des moyens de subsistance de cette couche sociale. La faible production céréalière explique en partie le niveau de vie de ces ménages.

Les cultures de rente sont aussi pratiquées par les populations pauvres des différentes régions de l'étude. Les productions des cultures de rente sont aussi tributaires des terres exploitées et

⁹ Les données sur les productions des cultures de rentes comme le coton et le soja de la région du Nord, sont inexistantes car la région du Nord n'est pas productrice du soja et du coton.

des outils de travail et des intrants agricoles. Elles demeurent donc insuffisantes à l'image des produits céréaliers. Nonobstant, ces cultures de rente constituent une source de revenu non négligeable pour la satisfaction de certains besoins fondamentaux des personnes pauvres et vulnérables : santé, éducation, etc. Les rendements pourraient être améliorés à travers le renforcement des capacités des exploitants mais également à travers leur accès aux intrants agricoles.

Les femmes des différentes régions de l'étude pratiquent l'agriculture. Les différentes spéculations cultivées sont essentiellement l'arachide, le mil, le niébé, l'oseille, le gombo, les pois de terre, le maïs, le sésame, le riz, etc. Les produits de rentes sont l'arachide, le niébé, l'oseille, le gombo, le sésame, le pois de terre et le riz. La filière manioc avec ses produits dérivés (attiéké, etc) est en pleine croissance et fait partie des filières porteuses dans la région de l'Est. Son volet transformation est dominé par les femmes. Cette filière nécessite un accompagnement technique et financier pour mieux la développer afin de créer des emplois et des revenus substantiels dans la localité. La production agricole des femmes est destinée à 92% à l'alimentation de la famille. Les spéculations les plus vendues sont le niébé, le sésame et l'arachide.

4.1.1.5. Contraintes et Atouts

Régions	Contraintes	Atouts
Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère aléatoire de la pluviométrie, - Absence de structure viable pour la conservation et la transformation des produits maraîchers ; - Faible connaissance en technique de conservation de produits ; - Ensablement des cours d'eau et la dégradation des berges ; - Insuffisance de débouchés pour écouler les produits à des prix rémunérateurs ; - Insuffisance des investissements dans le domaine des aménagements ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'organisations agricoles crédibles à même de porter le développement agricole ; - Existence de potentialités aménageables et irrigables ; - Engouement des populations dans la récupération des terres dégradée à travers des techniques de CES/DRS ; - Animation des foires de promotion des produits agricoles notamment maraîchers.

Régions	Contraintes	Atouts
	<ul style="list-style-type: none"> - Baisse de la productivité des sols ; - Faible disponibilité des points d'eau souterraine (puits, puisards) ; - Faible disponibilité et le coût élevé des engrais chimiques ; - Faible niveau organisationnel des filières ; - Phénomène de l'érosion entraînant un appauvrissement continu des sols. 	
Est	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de pratiques agricoles traditionnelles; - Dégradation des sols ; - Ensablement des plans et des cours d'eau. - Baisse tendancielle de la pluviométrie ; - Faible niveau de formation des acteurs ; - Problèmes entre agriculteurs et éleveurs ; - Prédominance de l'utilisation d'équipements de faible performance (daba, pioche, machette, etc.) - Faible disponibilité et le coût élevé des engrais chimiques ; - Faible niveau d'organisation des producteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un potentiel de bas-fonds aménageable ; - Existence de terres cultivables relativement abondantes et encore fertiles grâce aux effets conjugués d'un couvert végétal abondant ; - Intégration entre l'agriculture et l'élevage ; - Emergence de la transformation de manioc dans la localité
Centre-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation des ressources naturelles (terres, les ressources en eau, les ressources..) ; - Utilisation anarchique des formations naturelles ; - Répétition des feux de brousse ; - Surcharges du bétail dans les provinces du Boulgou et du Koulpélogo ; - Existence de la pression foncière ; - Contestation de la délimitation de certaines zones pastorales ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'aménagements hydro-agricoles avec maîtrise partielle de l'eau (trois provinces) ou maîtrise totale de l'eau à Bagré ; - Existence d'un potentiel de bas-fonds aménageables ; - Émergence de cultures comme la banane et la pastèque ; - Existence d'un institut de formation en développement rural (IFODER) ;

Régions	Contraintes	Atouts
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de problèmes entre agriculteurs et éleveurs ; - Insuffisance d'équipements agricole adéquats, - Baisse de la fertilisation des sols 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'industries d'étuvage de riz.

4.1.2. Élevage

4.1.2.1. Production animale

L'élevage occupe une place importante dans les activités économiques des régions de l'étude.

La production animale de la région du Nord est dominée par un cheptel important de caprins qui est estimé à 1 209 672 têtes en 2013, ensuite viennent respectivement les ovins (893 979 têtes), les bovins (406 858 têtes), les porcins, les asins et les Équins.

Quant à la région de l'Est, elle est réputée être la première région productrice des bovin sur l'ensemble du territoire national avec près de 1 013 268 têtes en 2013. Ensuite viennent par ordre d'importance du cheptel : les porcins, les caprins, les ovins les asins et les équins.

La région du Centre-Est quant à elle, est dominée par la présence d'un cheptel important de caprins avec 1 042 187 têtes.

Le tableau suivant montre l'effectif du cheptel des trois régions en 2013.

Tableau 7: Les effectifs du cheptel des régions de l'Est, du Nord et Centre-Est en 2013

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins	volailles
Nord	406 858	893 979	1 209 672	133 261	8 159	112 565	3 357 570
Est	1 013 268	836 520	1 413 678	2 864 986	4 935	113 608	2 864 986
Centre-Est	418 392	628 782	1 042 187	213 697	2 380	93 234	3 236 377

Source : DRRAH/Nord, DRRAH-CES, 2014, DRRAH-Est, 2014

4.1.2.2. Production animales des personnes pauvres et vulnérables

L'élevage est l'une des principales activités pratiquée par les plus pauvres. Il est de type familial avec de faibles effectifs. Le cheptel est composé d'ovins, de caprins et surtout de la volaille. L'élevage soutien le pouvoir d'achat des populations en leur procurant des revenus. Il est la première source de création de revenus monétaire des ménages ruraux. Les résultats de

l'Enquête Permanente Agricole (EPA), indiquent que plus de la moitié des ménages (56,1 pour cent) ont eu recours à l'élevage pour couvrir leur besoin alimentaire en 2007-2008. Dans les régions de vulnérabilité généralisée comme le Nord, l'incidence de recours des ménages à l'élevage pour les besoins alimentaires est très élevée. Ces animaux sont vendus sur les marchés locaux pour faire face à certains problèmes importants (santé, scolarité des enfants,...).

Les femmes sont habilitées à pratiquer l'élevage de tout type d'animaux à l'exception des porcins pour les femmes musulmanes. Les espèces élevées sont la volaille, les ovins, les caprins et rarement les bovins. L'élevage de porc n'est pas assez développé au Nord du fait de la forte islamisation de cette localité mais est beaucoup pratiqué dans la région de l'Est. Contrairement au domaine de la production agricole dans lequel le mari fournit à la femme les semences et les autres intrants, les femmes acquièrent les animaux sur le marché, les entretiennent et les vendent à des prix plus rémunérateurs à l'occasion des fêtes religieuses. L'embouche est la première source de revenus monétaires. Les revenus procurés à travers cette activité représentent une grande part des revenus des femmes. Les femmes pratiquant l'embouche estiment que l'activité est rentable. Les prix de vente varient de 30 000 à 75 000 FCFA notamment pour les moutons. Malheureusement les femmes manquent de connaissances techniques sur l'activité et de moyens financiers conséquents pour mener l'élevage avec professionnalisme. A cela s'ajoute l'indisponibilité et les prix très élevés des fourrages et des sous-produits agro-industriels (SPAI) particulièrement en saison sèche.

4.1.2.3. Zones pastorales

Comparativement à la région du Nord, la région de l'Est est une région dont les pâturages sont riches en fourrage en raison des bonnes conditions climatiques et de la faible densité de la population locale. Dans toutes les provinces de la région, existe une zone de pâture. La région du Nord quant à elle, elle se caractérise par les jachères, les zones impropres à l'agriculture et toutes les brousses inter/intra terroirs qui ne font pas encore l'objet de friche. Ces pâturages villageois sont beaucoup plus importants dans la partie nord de la région. Les résidus de récolte, les sous-produits agro-industriels (SPAI) et le fourrage cultivé sont utilisés comme alimentation complémentaire. La région ne dispose que deux zones pastorales reconnues.

La région du centre-Est quant à elle, est une zone très riche en pâturage. L'existence des cours d'eau dans la région offre de grande possibilité en termes de limitation de zone pastorale. La zone pastorale de la Vallée de la Nouaho en est un exemple avec un potentiel fourrager très important.

4.1.2.4. La filière viande

Dans chacune des trois régions de l'étude, l'abattage contrôlé des animaux varient en fonction des espèces. Les petits ruminants sont d'office vendus ou abattus contrairement au bovins et asins qui sont aussi utilisés dans l'agriculture et au transport. Il faut noter que dans toutes les trois régions, l'abattage contrôlé est surtout pratiqué par les bouchers. Pour l'autoconsommation, l'abattage échappe au contrôle des services techniques. Le nombre d'abattage contrôlés par région et par tête d'espèce de l'année 2013 est consigné dans le tableau ci-dessous.

Tableau 8: Abattages contrôlés dans les régions de l'Est, Nord, Centre-Est en 2013.

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Porcins	Equins	Asins
Nord	7 546	25 985	84 952	-	-	-
Est	5 185	19 882	90 964	10 843	-	2 017
Centre-Est	20 860	32 084	143 161	751	11 256	19

Source : DRRAH-Est, 2014 ; Rapports annuels des DPRA et DRRA (2009-2013) ; DRRA/Nord

4.1.2.5. Atouts et contraintes de l'élevage

Régions	Contraintes	Atouts
Nord	<ul style="list-style-type: none"> - Caractère aléatoire de la pluviométrie ; - Difficultés d'alimentation en saison sèche ; - Faible capacité technique des acteurs ; - Insécurité foncière ; - Insuffisance de l'eau ; - Insuffisance de l'information commerciale - Insuffisance et état défectueux des infrastructures et des équipements d'encadrement ; - Niveau faible d'instruction et d'encadrement des producteurs. - Insuffisance de magasins de SPAI particulièrement en milieu rural ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectif élevé et diversification des espèces de volaille ; - Engouement des acteurs de la filière ; - Existence de marché à bétail ; - Existence de marchés potentiels (débouchés) ; - Existence de pâturages aériens d'assez bonne qualité ; - Forte demande en direction des grandes villes ; - Accompagnement des services techniques d'élevage.

Régions	Contraintes	Atouts
	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de maladies de la volaille. 	
Est	<ul style="list-style-type: none"> - Insécurité foncière, contrainte majeure qui se traduit par la progression du front agricole, la réduction des terres de parcours, l'occupation anarchique des pistes d'accès aux points d'eau ; - Faible productivité du cheptel composé essentiellement de zébu peul, reconnu comme ayant un potentiel génétique faible en production laitière, comparativement au zébu azawack ; - Difficultés pour l'alimentation et l'abreuvement des animaux ; - Apparition sporadique de foyers de pasteurelloses et de charbon symptomatique ; - Insuffisance d'organisation des éleveurs et leur analphabétisme ; - Conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence des pistes à bétail ; - Existence des aires de pâture ; - Existence d'unions et groupements des éleveurs ; - Existence de certains projets et programmes qui militent en faveur de l'élevage ; - Existence d'importantes infrastructures d'élevage.
Centre-Est	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction de l'espace pastoral ; - Faiblesse du disponible fourrager naturel en saison sèche ; - Problème d'eau pour l'abreuvement ; - Faible approvisionnement en SPAI ; - Faible niveau d'équipement des éleveurs ; - Difficultés de commercialisation des produits de l'élevage ; - Faible performance des animaux d'élevage ; - Faiblesse des services aux éleveurs ; - Analphabétisme des acteurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'importante zone pastorale de Nouhao ; - Existence des zones pastorales de Yarkanre et Kabonga ; - Existence de pistes à bétail,

4.1.3. Forêts et produits forestiers non ligneux (PFNL)

4.1.3.1. Ressources forestières

En matière de ressources forestières, la région de l'Est est sans conteste l'une des régions les plus riches du Burkina Faso. La couverture forestière de la région était estimée à 123 135 ha en 2002, et les savanes 2 055 960 ha (BDOT, 2002). Ces formations naturelles se répartissent en aires classées et en forêts protégées. Elles composent sans conteste des réserves et des parcs naturels fournis en faune dont l'exploitation constitue une source de revenu pour la région et le pays. Selon la Direction Générale des Forêts et de la Faune, les réserves et parcs de la région de l'Est sont estimés à 925 500 hectares de superficie.

La région du Centre-Est est entièrement comprise dans le secteur phytogéographique nord-soudanien. Les savanes arbustives et arborées dominent les formations naturelles. Les cours d'eau les plus importants sont bordés par des forêts galeries de faible étendue. Elle compte 9 094 ha de forêts classées et de réserves de faune : forêt classée de Sitenga (840ha), Oulingoré (6654ha), Yakala (1600ha). Ces forêts représentent 0,23 pour cent de l'ensemble des forêts du pays en 2004. Le potentiel ligneux de la région est estimé à 21 600 000 m³.

La région du Nord quant à elle est peu fournie en ressource forestière. Les populations sont très dépendantes du bois dont l'exploitation vise à satisfaire les besoins énergétiques. Deux grands systèmes de production sont connus dans la région, ce sont : Les forêts naturelles pourvoyeuses de produits divers notamment les plantes alimentaires, les plantes médicinales et le bois de chauffe particulièrement, les plantations artificielles à base de plantes exotiques Eucalyptus particulièrement.

Rappelons que ce sont ces réserves qui ont été subdivisées pour laisser place aux concessions de chasse de la région.

4.1.3.2. Production de bois énergie

La production de bois énergie est une activité rencontrée dans l'ensemble des régions du Burkina Faso. La région de l'Est produit du bois de feu et du charbon de bois sous le contrôle de la DREDD et des DPEDD qui délivrent les permis d'exploitation. Ainsi, 45 655 stères de bois de feu ont été exploités en 2010 par les acteurs contre 48 113,5 en 2011.

Dans la région du Nord, l'exploitation du bois est pratiquée afin de satisfaire les besoins énergétiques des populations qui restent très dépendantes du bois. Le bois entre également dans la construction des habitats. Le secteur est organisé selon les pratiques classiques que l'on

retrouve partout où il existe une exploitation de bois de feu (exploitants, grossistes, détaillants). L'exploitation forestière est conditionnée par la possession du permis d'exploitation délivré par les services de l'environnement.

Dans la région de Centre-Est, malgré l'état de dégradation des forêts, l'exploitation et la vente du bois énergie constitue une activité porteuse pour les populations. En effet, on peut noter qu'il existe 47 Groupements de Gestion forestière (GGF) autour du secteur et les membres bénéficient de revenus avec la vente du bois.

4.1.3.3. Produits forestiers non ligneux (PFNL)

L'exploitation des PFNL est une activité pratiquée dans toutes les trois régions. Elle est surtout pratiquée par les femmes qui font la cueillette et la transformation des produits d'origine végétale. Les produits de ces collectes sont destinés à la consommation et/ou à la vente.

À l'Est, les Produits forestiers non ligneux constituent une importante source alimentaire et de revenus pour les populations. Les principales espèces pourvoyeuses de PFNL dans la région sont : Le Karité, le néré, Balanites et la gomme arabique, le miel.

Le Centre-Est se caractérise par la présence de Noix de karité et dérivés, de miel, de feuilles de baobab, de feuilles de moringa.

Quant à la région du Nord, les PFNL exploités sont essentiellement le saba senegaletus, gomme arabique, les amandes de karité, les graines de néré, le tamarin, les feuilles de baobab et les fleurs de kapokier, le pain de singe et de liane.

Dans toutes les régions et après récolte, ces produits font quelques fois l'objet de traitements post-récoltes et/ou de transformations (sirop, soumbala, huile, miel, savon pommades, jus, teinture, gâteau, beurre de karité) avant leur commercialisation. Les femmes des ménages pauvres vendent les produits bruts ou transformés sur les marchés locaux. Au Nord les femmes exploitent beaucoup le pain de singe et les lianes et ravitaillent les villes comme Ouagadougou. A l'Est c'est le miel et les noix de karité qui sont bien exploités. La gomme arabique déjà filière prometteuse la sera davantage pour peu qu'on organise la filière.

Les revenus tirés des ventes des PFNL procurent aux ménages des moyens financiers de subsistance pour la satisfaction de certains besoins primaires. Mis à part quelques groupements féminins, la majorité des femmes ne dispose d'aucune formation dans le domaine des PFNL et elles sont peu organisées. Aussi faut-il noter l'existence des chaînes de valeurs non complète qui ne permette pas aux femmes évoluant dans ce milieu de bénéficier largement des opportunités du secteur.

4.1.3.4. Activités cynégétiques

De toutes les trois régions de l'étude, celle du Nord est la moins fournie en activités cynégétiques. La dégradation du couvert végétale dans cette région a favorisé la diminution de la faune qui se résume essentiellement aux petits gibiers : faune aviaire (oiseaux), les lièvres et autres. Au centre-est, elle est relativement pratiquée par rapport à la région du Nord. On trouve dans cette région du Burkina la faune aviaire (oiseaux), le petit gibier et quelques porcs épics. La région dispose également de crocodiles, d'hippopotames et des éléphants le long du fleuve Nakambé.

Caractérisée par sa richesse faunique la région de l'Est est la mieux fournie en Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétiques (ZOVIC). La gestion de cette richesse naturelle intéresse toutes les couches sociales, et particulièrement les populations rurales riveraines des habitats de la faune. Cette région abrite un important réseau d'aires de conservation de la faune d'une superficie totale de 1 079 746 ha. Elle représente 30,43 pour cent de la superficie totale des aires fauniques au niveau national et abrite 11 zones de chasse concédées et 95 Zones Villageoises d'Intérêt Cynégétique (ZOVIC), dont une soixantaine fonctionnelles et près d'une dizaine en aménagement et exploitation. La chasse est annuellement organisée dans la région et les espèces chassées sont principalement pour les mammifères le lion, le buffle, l'hippotragus, le bubale, le cob Défassa, le cob de Buffon, le cob redunca, le guib harnaché, l'ourébi, le céphalophe de Grimm, le céphalophe à flancroux, le phacochère et le cynocéphale. Quant aux oiseaux, ce sont la pintade sauvage, francolin, pigeon, tourterelles, dendrocygnes, canards, etc.

La faune sauvage est toutefois en danger dans toutes les trois régions à l'image de l'ensemble du pays en raison des effets néfastes des changements climatiques, la dégradation de l'habitat naturel sous les pressions foncières dues aux exploitations agricoles et pastorales, les conflits homme-faune et la persistance du braconnage.

4.1.4. Pêche et aquaculture

Dans la zone de l'étude, la pêche est pratiquée dans les régions de l'Est et du Centre-est.

La pêche est très peu pratiquée dans la région du Nord. Cela s'explique par la faiblesse de la pluviométrie qui provoque le tarissement des retenues d'eau en saison sèche. On note également l'ensablement de ces retenues d'eau qui réduit leur capacité réelle de stockage.

La région de l'Est régorge un très grand potentiel hydraulique avec environ 31 550 ha de plans d'eau. La production annuelle varie selon les provinces et celle de la Kompienga est la plus productrice en poisson avec une moyenne de capture annuelle de 825 tonnes soit 45,94 pour cent du total régional. Les principales espèces capturées sont les carpes, les capitaines, les silures et les sardines. L'aquaculture est également pratiquée dans la région de l'Est à travers l'ensemencement des plans d'eau. Cette activité est aussi pourvoyeuse d'emplois dans cette partie du Burkina. Les acteurs de la filière sont évalués à 2 089 personnes réparties en 1 568 pêcheurs, 496 transformatrices et 25 transformateurs. Ces acteurs sont regroupés dans 77 groupements fédérés dans 3 unions de groupements (DREDD-Est). Les outils de pêche utilisés sont par ordre d'importance le filet épervier, le filet maillant, la palangre, la canne et la nasse. Les produits de la pêche sont commercialisés sur les marchés locaux et extérieurs.

4.1.5. Industrie et artisanat

Le secteur industriel n'est pas développé dans la zone de l'étude. En dehors des usines d'égrainage du coton (SOCOMA) et l'unité de production du miel à l'Est, les trois régions se caractérisent par la présence de quelques unités de transformation de produits agro-alimentaire. Il s'agit des boulangeries, des muni laiteries et de production d'eau de boisson. La région du Centre-Est présente des unités de fabrication du Soubala, beurre de karité, de fumage de poissons, de fabrication de savon, les unités de transformation de riz de Bagré, etc.

L'artisanat occupe une bonne place dans les activités économiques dans toutes les trois régions. Il occupe un très grand nombre de personnes et leur permet de tirer des revenus substantiels. Les artisans travaillent dans divers domaines : bâtiment, menuiserie, électricité, peinture, couture, forge, mécanique, carrelage, vannerie, teinture, tissage, cordonnerie, ferrailerie, coiffure, tannage, poterie, soudure etc. Au Centre-Est, les artisans sont organisés et appuyés par des partenaires tels que l'Organisation Catholique pour le Développement et la Solidarité (OCADES). Dans cette région, il existe des centres artisanaux, qui occupent surtout les handicapés, mais aussi les jeunes filles. Il existe à Tenkodogo et à Garango un centre Artisanal Féminin (mission catholique) qui forme au tissage, à la couture, au secourisme, etc.

La production artisanale des femmes et des pauvres est essentiellement constituée de biens d'usage courant. Cet artisanat de production de biens d'usage courant constitue également une source de revenus pour la population rurale pendant la saison sèche. Les principaux produits artisanaux sont : outillage agricole, nattes, paniers, objets en cuir et peaux.

La contrainte majeure est le manque de formation et le manque d'organisation des femmes dans le domaine.

4.1.6. Commerce

Dans la zone de l'étude (Nord, Est et Centre-Est) l'activité commerciale est un pilier important de l'économie. C'est une zone frontalière avec le Niger, le Togo, le Bénin et le Mali. Les échanges commerciaux se trouvent renforcés par les acteurs économiques de la sous-région.

Dans la région de l'Est, il existe un grand nombre de marchés locaux dynamiques dont la plupart se tiennent tous les trois jours. La plus grande proportion des marchandises dans la région concerne les produits de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la cueillette. La principale contrainte est l'insécurité sur les axes routiers du fait du grand banditisme. Aussi en saison hivernale l'accès au marché diffère d'un village à un autre compte tenu de la praticabilité des routes. Le Centre-Est quant à elle, abrite le marché de Pouytenga qui a un rayonnement international. L'agglomération doit son statut de commune urbaine à l'importance économique de ce marché et aux substantielles recettes qu'elle lui procure. Les principales activités commerciales concernent le bétail, les produits agricoles, les produits manufacturés et les produits de l'artisanat. Le commerce de bétail est très développé à cause des marchés à bétail de Pouytenga, de Bittou, de Tenkodogo et de Ouargaye. Les contraintes majeures dans le domaine est le manque d'organisation de la commercialisation du poisson ; absence d'un marché moderne et existence de systèmes frauduleux ; insécurité sur les axes routiers du fait du grand banditisme. La région du nord se particularise quant à elle par le grand nombre de commerçants qui pratiquent beaucoup plus l'import-export. L'importation porte essentiellement sur les produits manufacturés, les produits pétroliers. Les produits de la pêche et ceux agricoles sont également importés pour combler le déficit de la région. Sur les marchés à l'intérieur, notamment dans les villages, les céréales, la volaille et les petits ruminants sont les plus vendus. De tous les produits agricoles vendus, les produits maraîchers semblent être les plus vendus et la région du nord est reconnue être une zone de production et de commercialisation des produits maraîchers.

L'activité économique dans les zones rurales des différentes régions est caractérisée par la commercialisation des produits transformés d'origine agricole. Ce type d'activité commerciale est généralement réalisé par les femmes. Elles commercialisent sur les marchés ruraux des produits transformés et de cueillette comme : Le néré, le soumbala, le beurre de karité, noix de Karité, des beignets, des galettes, feuilles de baobab, du poisson fumé ; des légumes issus des

jardins familiales, .etc. Les revenus de ces ventes permettent de faire face à certains besoins primaires des ménages et dans certains cas ces revenus sont les seules sources de revenus financières des ménages ruraux.

4.2. Description des activités productives complémentaires

L'analyse des secteurs d'activités des régions de l'étude a permis de mettre en exergue les contraintes, les potentialités et les opportunités liées à chaque région en fonction de sa spécificité. A la lumière de cette analyse, il est possible d'inclure des composantes spécifiques au programme de transfert monétaire afin qu'il soit un projet filets sociaux. A travers l'expérience d'autres partenaires techniques et financiers de mise en œuvre de projets filets sociaux au Burkina Faso et dans d'autres régions du monde, il semble possible de compléter les transferts monétaires par d'autres formes de programmes. L'étude terrain dans les trois régions révèle des expériences très intéressantes comme les groupes d'épargne (la microfinance), les programmes de nutrition (le cas des jardins de santé de ACF à l'Est, les jardins potagers au Nord), les conseils techniques et la formation (le renforcement des compétences en agriculture et élevage, l'alphabétisation financière, la formation professionnelle). Ces activités complémentaires peuvent constituer des filets de protection à long terme en luttant contre la pauvreté chronique, l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité. Le transfert monétaire devra donc servir dans le cadre de ce projet comme un moyen de transition des bénéficiaires vers la réalisation de leur moyen de subsistance. Il serait une méthode de résilience.

Les activités productives suivantes sont à envisager dans toute la zone de l'étude.

Il s'agit des programmes de microcrédits assortis de formations à l'alphabétisation financière, formation en production agricole et animale, la scolarisation des enfants déscolarisés ou non scolarisés et la formation professionnelle.

4.2.1. Activités productive 1 : Promotion de l'autofinancement de la production agricole et des AGR

Sans capital, aucune entreprise, y comprises les petites exploitations agricoles, ne peut financer ses opérations ou consolider ses actifs. Créer pour les petits exploitants agricoles un accès plus durable aux services financiers peut améliorer de manière significative leurs revenus et leur sécurité alimentaire. Dans le milieu rural les populations et notamment les ménages pauvres et vulnérables n'ont pas, dans la plupart des cas, accès aux sources de financement de leurs

activités. Les institutions de microfinances qui sont des sources formelles de financement des petites exploitations agricoles, le petit commerce et des AGR posent des conditions (coûts de transaction élevés, problème de garantie et d'aval, les faibles incitations à économiser etc.) qui rendent leur accès difficile aux personnes pauvres et vulnérables. Aussi, les pauvres se rabattent pour la plupart sur les liens de famille.

La micro finance informelle, sous la forme par exemple des Associations villageoises d'Épargne et de Crédit (AVEC) mise en œuvre par Trickle Up (TUP) au nord en partenariat avec des associations comme ADEFAD et AMR et des Communautés d'Épargne et de Crédit Interne (CECI) et en anglais Savings and Internal Lending Communities (SILC) organisées par Catholic Relief Service (CRS) et mise en œuvre par OCADES offrent des sources supplémentaires de petits montants de capital local à des conditions souples. Les agriculteurs peuvent effectuer des transactions fréquentes à un coût très faible et ainsi renforcer la résilience de leur ménage de façon significative.

Financement de la production agricole

Ce projet vise à promouvoir les organisations paysannes. Il s'agit pour les bénéficiaires des transferts de s'organiser librement en groupe de 20 à 30 membres au maximum pour des travaux d'entraide mais aussi et surtout pour assurer des prestations payantes. Ces types d'organisations sont à l'image des groupements de producteurs de riz (GPR) avec le projet riz pluvial (PRP). Il s'agit des chefs de ménages pauvres et vulnérables identifiés. Les femmes peuvent prendre part mais il faut éviter qu'un ménage bénéficiaire ait deux de ces membres dans le même groupement paysan dans le cadre de ce programme (souvent cela peut être source de conflit si le ménage veut avoir des bénéfices du groupement à concurrence de ces membres adhérents). Dans plusieurs cas de ce type, les groupements arrivent à se comprendre même quand il existe plusieurs personnes d'un même ménage dans le même groupement, mais dans ces conditions les membres du groupement définissent au préalable la gestion de ces cas de figure depuis la création du groupement. Plusieurs opportunités peuvent s'offrir à ces groupes en fonction des régions et surtout des villages.

- 1. De la main d'œuvre :** Ces groupes ont la possibilité de travailler pour les particuliers qui seraient dans un besoin de main d'œuvre pour les travaux champêtres ou tout autre activité qui ne nécessite pas de compétence et/ou de qualification particulière. Les revenus reçus de ces travaux en communauté sont déposés dans une caisse à l'image des caisses des associations villageoises d'épargne et de crédit.

2. Aménagement de bas-fonds : Dans leur environnement, le groupement peut identifier des bas-fonds aménageables qui ne sont pas exploités. A la demande du groupement et en collaboration avec l'unité de gestion du projet, les services techniques de l'agriculture, les collectivités locales et les notables au niveau village, des négociations peuvent être entreprises avec les propriétaires terriens pour aménager les dits bas-fonds. Une fois acquis les groupements constituent la main d'œuvre pour l'aménagement desdits bas-fonds sous l'orientation technique des services compétents du ministère de l'agriculture. Ces bas-fonds sont donc parcellés et repartis entre les membres bénéficiaires et éventuellement les propriétaires qui auront accepté de céder une partie de leur terrain moyennant des parcelles aménagées. Chaque membre choisi de produire la spéculature qui lui est rentable mais déjà la production rizicole, les légumes peuvent leur être d'un intérêt substantiel vu les potentialités des différentes localités.

Il peut arriver qu'il n'y a pas de bas-fonds aménageables dans un village, mais les groupements peuvent avoir un champ communautaire qui peut à la fois servir de champ école pour une culture de rente mais aussi une source de revenu communautaire pour les membres du groupement. C'est le cas d'ailleurs pour le groupement paysan de Sikendé au Nord dans la commune rurale de Kain. Il a un champ communautaire de production de sésame destiné à la vente. Les revenus financiers sont déposés dans une caisse communautaire qui sert à prendre en charge les dépenses à caractère communautaire mais aussi les membres peuvent prendre crédit dans cette caisse pour résoudre leur urgence et rembourser dès que possible.

3. Financement des intrants agricoles : les ressources issues des travaux de groupe et des champs communautaires doivent servir de fonds de roulement pour le financement des intrants agricoles. Les risques pour les femmes de se voir retirer leurs intrants par leur époux peuvent exister. Mais dans les conditions d'octroi des intrants, les quantités sont fonction des superficies exploitées et aucun membre ne doit prendre des intrants pour un autre membre ou pour un proche non membre du groupement. Les règlements devraient définir des sanctions à l'encontre de telles pratiques. Avant le début des campagnes agricoles, sous l'animation des services techniques de l'agriculture et pour les mêmes spéculations, il va s'agir d'aider les groupes pour l'expression de leur besoin en intrant agricoles. Les ressources obtenues des travaux de groupe et des champs communautaires sont utilisées comme avance pour l'achat des intrants dont la nature est bien définie de façon consensuelle pour tout le groupe. En plus de ces ressources

communes, il peut être demandé aux membres des groupements de faire des épargnes en nature qui devraient servir pour l'achat des intrants agricoles de la campagne suivante. Une solution est donc d'encourager l'épargne en nature dans des magasins qui auront été construites par eux-mêmes. Les groupes organisés recherchent et négocient des marchés avec les commerçants grossistes pour écouler leur produit au moment voulu et financer l'achat des intrants agricoles. Chaque membre selon le montant de son épargne aura accès à un crédit intrant proportionnel à son épargne et en fonction de la superficie de son champ.

Tous les villages et/ou tous les groupements n'ont pas forcément un bas-fond aménageable. Cependant tout producteur agricole à un terrain exploitable petit soit-il, pauvre soit-il ce terrain, il en existe si on est exploitant agricole même s'il s'agit d'un terrain prêté. Les prêts contractés peuvent servir à financer l'exploitation de ces superficies. Cela vaudrait également pour les groupes qui mènent autres activités que l'agriculture en occurrence l'élevage et bien d'autres activités. Dans le cas précis de l'élevage, les groupes peuvent utiliser leurs fonds pour acheter les aliments et autres produits vétérinaires pour les animaux surtout pendant la saison sèche. Pour réussir ce projet dans son volet agricole, différents partenaires seront contactés. Il s'agit par exemple du projet riz pluvial (PRP) logé dans les directions régionales de l'agriculture pour leur expérience dans l'organisation des groupements dans l'aménagement des bas-fonds et de la production à la commercialisation du riz paddy, de la fédération des professionnels agricoles du Burkina (FEPAB) pour l'accès au marché des petits exploitants agricoles de céréales, du programme alimentaire mondial (PAM) pour prioriser ces petits exploitants agricoles dans l'accès à leur marché, de la Fédération nationale des groupements naam pour leur expérience dans la mise en place des banques alimentaire, et bien d'autres partenaires dans l'environnement des bénéficiaires.

Différentes modules de formation seront nécessaires notamment le paquet technique en matière de production agricole, le petit élevage (petits ruminants et la volaille) etc. L'Etat devra intégrer la formation et le suivi de ces groupes et leurs activités dans les attributions de ses services déconcentrés comme soutien au développement des filets sociaux sectoriels.

Financement des activités génératrices de revenus (AGR): l'accès à la terre, aux intrants agricoles et aux sources de financement de leurs activités restent des contraintes majeures pour les femmes en milieu rural et particulièrement celles pauvres et vulnérables. Si les sources formelles de microfinances sont difficiles d'accès les sources informelles elles, elles peuvent

être développées pour peu que les femmes puissent s'organiser de façon libre en association à travers des liens de solidarité qui les lient. Cette activité productive devra être organisée à l'image des associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) développée par Trikle Up, la fondation stromme au nord du Burkina ou à l'image des communautés d'épargnes et de crédits internes (CECI) développées par Catholique Relief Service (CRS) et mise en œuvre par OCADES Burkina.

Les femmes bénéficiaires des transferts monétaires sont encouragées à s'organiser en association de 10 à 30 membres de façon libre et en fonction des liens de solidarité qui existent entre elles. Le projet sera d'accompagner ces associations à travers un paquet de module de formation tout en les encourageant à épargner dans le cadre des AVEC (ce qui permet d'être protégé des réclamations financières par des membres de sa familles ou de proches amis et/ou voisins) en fonction de leur capacité pour financer leurs activités génératrices de revenus. Le suivi des activités de chaque membre bénéficiaire de crédit par ses paires est un moyen qui les oblige à ne contracter des prêts que pour mener des activités et d'empêcher de se faire réclamer son épargne. Aussi ces activités d'épargne ne doivent pas être tributaire des transferts faits par le programme. Les animateurs terrain de l'UGP préalablement formés auront un rôle d'animation, de formation et de supervision des associations et leurs activités. Ces associations, en plus de permettre aux femmes de financer elles-mêmes leurs activités à travers l'épargne, seront le lieu de développement et de renforcement des liens sociaux tout en restant un cadre d'expression et d'espoir pour l'ensemble des membres. Ces liens de solidarité permettront de redonner confiance aux membres, de s'accepter et d'avoir espoir en l'avenir.

Formation des groupements et associations villageoises d'épargne et de crédit

Il s'agit d'accompagner ces organisations paysannes à travers animations et formations. Plusieurs modules de formations sont nécessaires : Les itinéraires techniques de production des spéculations (vulgarisation agricole), d'élevage, les techniques de conservation des récoltes, les normes de qualité, l'identification des activités génératrices de revenus, l'esprit d'entreprise et la gestion d'entreprise. Toutes ces formations se feront dans le cadre d'une alphabétisation accélérée. Il faut noter que chaque membre choisie la formation qui lui est utile dans l'activité qu'il mène. Aussi, les personnes formées n'ont pas forcément un niveau d'éducation antérieur en alphabétisation ou scolaire. Il ne s'agit pas d'une formation dans une autre langue, il s'agit des langues locales. La formation est plus basée sur l'apprentissage de l'alphabet car la langue

se parle déjà. Les autres modules de formation sont aussi en langues locales. Chaque membre ayant le choix sur la formation désirée et voulue, les difficultés d'accès ne se posent pas.

Alphabétisation

Ce projet concerne les groupements de producteurs agricoles/élevage et les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC). Il s'agit d'une formation accélérée et active orientée vers les activités menées. L'objectif visé est de permettre aux apprenants de pouvoir avoir une formation axée sur la gestion de leurs activités et de pouvoir noter les informations y relatives. Elle est organisée en un cycle de deux ans. Une première année de formation se fait en langue locale. Cette première année de formation permet aux apprenants de savoir lire et écrire. La deuxième année de la formation est faite en français facile pour permettre aux apprenants d'avoir des notions de base de la langue française. L'ensemble de cette alphabétisation permet de tenir compte des modules de gestion d'entreprise avec tous les sous modules y relatives, les modules de business et de leadership dans les mouvements associatifs. Les formateurs sont les maîtres d'alphabétisation. Les modules spécifiques le leadership, le business, les techniques de production, etc. doivent être animés par des consultants individuels ou bureaux d'études. Pour la mise en œuvre pratique, les apprenants mènent des activités et ne peuvent pas être dans une salle de classe tous les jours. A l'image de l'alphabétisation classique, la formation sera organisée de manière à permettre aux apprenants de mener leurs activités.

4.2.2. Activité productive 2 : Education

Ce projet concerne les enfants déscolarisés et/ou non scolarisés en âge d'aller à l'école et dont l'âge est en général compris entre 9 et 12 ans et entre 13 et 14 ans. Ce type d'éducation est appliqué sur le terrain par ADEFAD au Nord du Burkina connu sous le nom de la passerelle. Le premier niveau de la passerelle concerne les enfants déscolarisés et non scolarisés de neuf à douze ans avec une priorité donnée à ceux non scolarisés. Leur formation dure neuf mois et est assurés par des animateurs recrutés et formés sur un programme bien précis à cet effet. Le programme de formation des enfants commence par quarante-cinq (45) jours à deux (02) mois de langue locale. Les sept (07) mois restants du temps de formation est fait en français et cumule les programmes des trois premières années du cours normal classique (CP1, CP2 et CE1) pour être reverser l'année suivante au cours élémentaire deuxième année (CE2).

Le second niveau de formation concerne les enfants déscolarisés et non scolarisés de treize à quatorze ans. A ce niveau également, la priorité est donnée aux enfants non scolarisés. La formation assurée par des animateurs formés à cette fin se fait en deux ans. La première année de formation est axée sur les programmes des quatre premières années de l'enseignement normal classique (CP1, CP2, CE1 et CE2). La deuxième année de la formation est axée sur les deux dernières années de l'enseignement primaire (CM1 et CM2). Les enfants, à la fin de la deuxième année, passent l'examen du certificat d'étude primaire au même titre que les élèves de l'enseignement classique. Ils sont ainsi reversés dans le cours normal à partir du collège à la charge de leurs parents.

La prise en charge de ces enfants ne devrait pas poser de problème car il s'agit des enfants dont les parents ont bénéficié de transfert monétaire et qui sont dans des groupes sensibilisés dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus à travers la microfinance informelle qu'est les AVEC.

Le schéma de mise en œuvre de cette forme d'éducation devrait avoir besoin d'un animateur par centre. Les techniciens terrain de l'UGP dans les différentes communes joueront le rôle de superviseur et les points focaux provinciaux se chargeront de la coordination des centres au niveau provincial.

4.2.3. Activité productive 3 : Formations professionnelles

Ce projet vise à former les jeunes déscolarisés ayant un âge compris entre 15 et 18 ans dans des métiers de leur choix. Cette formation se base sur un apprentissage accéléré et se fait en deux ans. Elle est organisée pour la première année en français facile pour permettre aux apprenants de pouvoir se familiariser avec la langue française afin de pouvoir prendre des notes dans l'exercice de leur futur métier. La deuxième année de la formation est une formation théorique dans le métier de choix de chaque apprenant. Cette formation théorique est accompagnée d'un stage pratique dans les ateliers des maîtres artisans. Au bout du stage, une évaluation est organisée par les services techniques compétents. Cette évaluation permettra de dire si les enfants sont aptes à entreprendre des activités seules. Les enfants admis pourront être installés avec un petit kit d'installation par leurs parents qui auront eu le temps de mener des AGR étant dans des groupes de microfinances. Le prêt contracté dans ce cadre peut servir à installer les enfants.

5. Les modalités de mise en œuvre des activités identifiées.

L'opérationnalisation des activités complémentaires ci-dessus citées nécessite un travail préparatoire d'informations et de sensibilisation. L'Unité de gestion du projet assumera la maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en œuvre. Il devra néanmoins adopter une démarche participative, consensuelle, intégrée et prendre en compte l'aspect durabilité des actions à mettre en œuvre. Ce travail de terrain devra permettre la compréhension et l'implication de toute la communauté dans la conduite et le bien fondé des activités complémentaires. Aussi ces séances de sensibilisations auront l'intérêt de permettre à d'autres acteurs autres que les bénéficiaires du transfert de comprendre la nécessité d'une synergie d'action pour lutter contre la pauvreté car, si les bénéficiaires peuvent entreprendre des activités génératrices de revenus, elles ne se feront pas au détriment des autres ménages. Elle va permettre aux ménages bénéficiaires du transfert de disposer de revenus leur permettant de satisfaire leurs besoins par l'achat des biens et services d'autres ménages produisant d'autres types de biens et services.

5.1. L'opérationnalisation des AVEC et des groupements paysans

La mise en œuvre de ces activités d'autofinancement devra suivre différentes phases. Si l'activité des groupements de paysans peut concerner les hommes et les femmes, les associations villageoises d'épargne et de crédit concernent uniquement les femmes. Les groupements paysans sont d'ailleurs une manière d'intéresser les hommes et de leur montrer qu'ils ne sont pas oubliés dans la lutte contre la pauvreté. Ces activités auront l'avantage d'intéresser les hommes au projet et de comprendre et soutenir les femmes dans les leurs.

5.1.1. Les Groupements d'agriculteurs

Le processus de formation de ces groupements paysans est tout comme celui des AVEC. Il passe par les étapes suivantes :

- Rencontre d'information et de sensibilisation sur le projet et en particulier sur l'idée de ces groupements ;
- Explication sur l'intérêt du choix des cibles du projet ;
- Libre formation des groupements ;
- Accompagnement des groupements par les services techniques de l'agriculture ;
- Mobilisation financière pour le financement des intrants agricole.

5.1.1.1. Rencontres d'information et de sensibilisation

Cette activité est assurée par les superviseurs du projet. Comme porte d'entrée dans les différentes localités, ils doivent passer par les notables notamment les chefs de villages, les chefs de terre, les comités villageois de développement (CVD). Les présidents CVD dans les différents villages peuvent aider à la mobilisation communautaire ainsi que les animations. Ils doivent expliquer à travers ces mobilisations communautaires au niveau village l'intérêt de telles organisations. Ces rencontres d'information permettront de motiver les ménages pauvres et vulnérables à s'organiser en groupement pour explorer des opportunités qui peuvent s'offrir à eux. Ces organisations sont aussi les lieux d'exercice de communication et d'affirmation de soi. Les compétences de vie et de confiance en soi sont faciles d'accès dans le cadre de ces types d'organisation.

5.1.1.2. Explication sur le choix des cibles

Le choix des cibles doit être expliqué à la communauté villageoise. Ce sont des ménages pauvres et vulnérables. Les femmes peuvent faire partir de ces groupements mais il faut veiller à éviter que deux membres d'un même ménage se retrouvent dans le même groupement si cela peut poser problème mais si non il est à encadrer par des règlements pour ne pas créer de problème. La communauté doit comprendre qu'il ne s'agit pas des groupes formés pour leur donner de l'argent. Il s'agit de les organiser afin de pouvoir les appuyer à explorer les opportunités qui s'offrent à eux. Il s'agit de leur doter d'une structure qui pourrait bénéficier d'intrants agricoles à crédit moyennant une avance qu'ils peuvent mobiliser par eux-mêmes soit à travers les travaux de groupe rémunérés soit à travers une forme d'épargne à l'images des AVEC ou encore à travers les revenus des champs communautaires. Cette activité est menée par les superviseurs avec l'appui des animateurs.

5.1.1.3. La libre formation des groupements.

Après les séances de sensibilisations, les personnes pauvres et vulnérables doivent être suffisamment motivées pour envisager la formation de groupements paysans par eux-mêmes. Elles doivent le faire de façon libre et par affinité. Pour formaliser ces groupements, les agents de l'agriculture peuvent les accompagner à la mise en place de leur bureau, à l'élaboration de leur statut et règlement intérieur jusqu'à l'obtention de leur papier de reconnaissance.

5.1.1.4. Accompagnement des services techniques de l'agriculture

Il s'agit de l'accompagnement au cours du processus de formalisation des groupements paysans par l'obtention de leurs récépissés, l'accompagnement dans la formation et la vulgarisation des techniques culturales, l'accompagnement à l'aménagement des bas-fonds aménageables identifiés et voulu par les groupements. Dans les cas d'aménagement plusieurs acteurs sont partie prenantes. Les groupements, quand ils identifient un bas-fond comme aménageables, approchent le projet. Le projet quant à lui prend contact avec les notables du village concerné et notamment les propriétaires terriens, les CVD, le conseil municipal ainsi que les services techniques de l'agriculture. Ces différents acteurs négocient ensemble avec les propriétaires terriens pour pouvoir aménager le bas-fond au profit des ménages pauvres et vulnérables. Une fois le bas-fond acquis, un document de cession des bas-fonds est produit au nom du groupement. Les propriétaires terriens peuvent intégrer les groupements et se conforment de ce fait aux statuts et règlement intérieur de ceux-ci. La main d'œuvre pour les travaux d'aménagement est composée des membres du groupement bénéficiaire sous la supervision technique des services techniques de l'agriculture. La prise en charge financière des services techniques de l'agriculture incombe au projet. Une fois les aménagements finis et parcellés, l'agent d'agriculture procède au partage des parcelles sous la supervision du projet.

5.1.1.5. Le financement des intrants agricoles

Le financement des intrants agricoles peut s'envisager sous deux angles : soit à travers les gains d'argent liés aux travaux de groupe soit par l'épargne. Ce dernier cas s'apparente aux AVEC dont le fonctionnement est décrit ci-dessous. Pour les travaux de groupe, il s'agit pour le groupe de vendre sa main d'œuvre à ceux qui expriment le besoin. Les gains d'argent liés à ces activités peuvent permettre de préfinancer ou de donner des avances pour acquérir les intrants pour les membres du groupement. Les deux formes peuvent être associées. Il s'agira d'une mise en commun de l'épargne, des gains de revenus de travaux de groupes et des revenus des champs communautaires. Pour qu'un membre bénéficie des intrants, il faut qu'il en exprime le besoin et qu'il remplisse certaines conditions. Ces conditions doivent être définies par le groupement au préalable. Une des conditions est d'avoir un champ et s'engager à rembourser sur la base de sa production agricole. Les quantités demandées d'intrants sont proportionnelles à l'épargne du membre. Ces deux conditions expresses devraient empêcher quiconque de prendre les intrants

dans son groupement au profit d'une tierce personne et notamment éviter que les femmes ne se fassent prendre leurs intrants par les membres de leur famille ou par tout autre ami.

5.1.2. Les groupements d'éleveurs

Ces groupements ont les mêmes formats et principes de fonctionnement que les groupements de producteurs agricoles. Les processus de formation des groupements sont les mêmes. Ces derniers sont accompagnés par les agents des services techniques de l'élevage. Dans le fonctionnement, les membres peuvent aussi mener des activités communautaires pour avoir des ressources qui pourraient leur permettre de financer des activités d'embouche des petits ruminants. Ils ont aussi la possibilité tout comme les AVEC d'épargner pour se donner des crédits d'embouche ovine.

5.1.3. Les associations villageoises d'épargne et de crédits (AVEC)

5.1.3.1. Phase préparatoire

Cette phase de mise en place des associations villageoises d'épargne et de crédit est très importante et détermine l'acceptation et la réussite de la suite des activités. Elle est la porte d'entrée auprès des communautés villageoises et doit être réussie de par l'approche et le caractère participatif. Cette phase est axée sur des séances de sensibilisation et prend en compte toute la communauté villageoise. Elle doit tenir compte de la représentation des différentes sensibilités locales lors des différents passages des animateurs qui seront chargés d'accompagner les futures AVEC. Les animateurs pour réussir devraient avoir le soutien des chefs de villages, des autorités administratives locales et les comités villageois de développement (CVD) qui sont dans les villages. Au cours de ces séances de sensibilisation, un accent particulier doit être mis sur les buts poursuivis, les méthodologies et l'intérêt que comporte le programme. Aussi lors de ces séances de sensibilisations, il est important que les personnes pauvres et vulnérables comprennent l'utilité et la méthodologie des services qui seront rendus à travers les AVEC. Il doit être développé lors de ces sensibilisations le caractère autonome des associations et leur libre formation par affinité pour qu'il soit clair qu'aucune femme ne sera membre d'une association qu'elle n'a pas choisie et qui ne l'a pas acceptée. Ces séances de sensibilisations auront l'avantage de permettre aux personnes pauvres et vulnérables de se sentir concernées, de les motiver et de développer la confiance en soi et l'estime de soi.

Le développement de la confiance en soi, l'estime de soi et la motivation se trouveront mieux développés à travers la participation de chacune dans une association.

Durant cette étape, les personnes pauvres et vulnérables vont mettre en place des associations. Il serait plus intéressant de partir sur des associations existantes, et cela aurait l'avantage d'avoir du temps. Aussi on pourrait dire qu'il s'agit des membres qui se connaissent déjà. L'inconvénient des groupements existants est qu'il peut nécessiter plusieurs groupements et tous les membres d'un groupement ne seront pas forcément intéressés par les AVEC. Pour toucher tous les bénéficiaires du transfert, il est utile de leur laisser le choix de former les groupements par eux-mêmes.

5.1.3.2. Phase d'intensification

Cette phase est une phase de formation des membres des associations auto formées. Les premiers modules sont basés sur le fonctionnement de l'association.

- Pour casser la glace et permettre la participation de chaque membre aux futures séances de formation, une séance de brainstorming est utile sur la confiance en soi, l'estime de soi, la motivation. Cette séance aura l'avantage de permettre à chaque membre de participer activement aux différentes formations et réunions futures. Les thèmes sur la confiance, l'estime de soi et la motivation se trouveront renforcés au fil du temps à travers les relations sociales qui se créeront et/ou qui se renforceront entre les membres;
- La gestion et le fonctionnement de l'association (leadership et choix des membres du bureau, etc.) ;
- Elaboration des règlements de fonctionnement de l'épargne, du prêt et de la caisse de solidarité sous l'animation et les orientations de l'animateur;
- Accompagnement de l'animateur à l'élaboration des règles de fonctionnement de l'association (règlement intérieur) ;
- Formation sur la mémorisation des épargnes des membres ;
- Animation et supervision par l'animateur de la première réunion d'épargne des membres de l'association ;
- Animation et supervision par l'animateur de la première réunion de décaissement des prêts sollicités par les membres ;
- Animation et supervision par l'animateur des remboursements des prêts ;

- Une formation sur l'épargne. L'épargne pouvant se faire entre les réunions, il est important que les membres aient une formation sur la conduite à tenir dans de pareilles situations.

5.1.3.3.Phase de développement

Cette phase est une phase de supervision évaluation. Après les différentes formations au cours de la phase d'intensification des différentes réunions, il s'agit pour le superviseur de s'assurer qu'en son absence les activités sont menées comme il se doit. Pour se faire, il aura la charge de faire un diagnostic du fonctionnement de l'association pour en déceler les points faibles, d'en faire une analyse afin de trouver des solutions consensuelles avec le groupement pour l'intérêt de tous les membres. S'il s'agit des dysfonctionnements liés à des incompréhensions, il passe par une formation pour mieux expliquer le point concerné si cela est nécessaire. Il ne s'agit pas d'un seul passage de supervision, le superviseur à chaque supervision fait un nouveau diagnostic pour déceler les points faibles et d'expliquer les sources desdits points faibles aux membres avant de trouver des solutions. Cette phase devrait prendre le temps qu'il faut pour s'assurer du bon fonctionnement de l'association et de sa durabilité dans le temps.

5.1.3.4.Phase de maturité et initiation d'autres types de formations

5.1.3.4.1. Phase de maturité

Cette phase détermine la maturité de l'association. A ce niveau d'évolution de l'association, elle n'a plus besoin d'une assistance régulière du superviseur ni de l'animateur pour la conduite des réunions. Les membres n'ont plus besoin également de formations sur le fonctionnement de l'association. A travers les superviseurs servant de liaison entre le projet et les associations, l'unité de gestion du projet à travers ses points focaux doit s'assurer sur la base d'une évaluation finale de la capacité et/ou les compétences des associations à fonctionner correctement sans le projet ni de surveillance extérieur mais aussi de s'assurer de leur durabilité dans le temps. Le projet devrait aussi se rendre compte que les membres ont résolument l'ambition de développer leurs activités et donc disposés à acquérir de nouvelles compétences. Cela démontrerait que les membres sont relativement libres pour suivre d'autres formations dans d'autres domaines. C'est le moment privilégié de penser à d'autres types de formations.

5.1.3.4.2. Formations liées aux secteurs spécifiques

L'épargne et les prêts ont une vocation de financement des activités génératrices de revenus (AGR). La période de maturité de l'association devrait être mise à profit pour initier des formations dans les domaines d'activités des membres des associations. Ces formations sont accessibles à tous les bénéficiaires du transfert dans les différentes localités. Visant à priori les bénéficiaires du transfert (membre d'une AVEC ou non), elles doivent faire l'objet d'une information au préalable de tout bénéficiaire ainsi que les lieux désignés pour lesdites formations. Il s'agit notamment des formations ci-après:

- agriculture et la transformation agro-alimentaire notamment le volet qualité et hygiène. Il va s'agir de formation sur le paquet technologique de la production végétale de spéculations produites par les bénéficiaires. Il s'agit également de la transformation et conservation des produits de l'agriculture ;
- élevage (petits ruminants et volailles), les bénéficiaires doivent avoir une formation sur le petit élevage, l'élevage de volailles, le suivi sanitaire des animaux, les formations en culture fourragère, les techniques de fauche et conservation de fourrage ;
- l'alphabétisation financière : cette formation est axée sur des notions élémentaires en langue locales. Il s'agit de leur donner les rudiments nécessaires pour pouvoir noter les informations relatives à leurs activités. Les acquis de l'alphabétisation sont exploités dans les AGR. La formation est organisée en un cycle de deux (02) ans dont cinq (05) mois de cours par an et trois heures par journée de cours. Pour permettre d'atteindre les objectifs visés, les bénéficiaires du transfert constituent la cible et ce, qu'ils appartiennent à une association d'épargne ou non. Les cibles peuvent n'avoir jamais fait une formation d'alphabétisation et c'est d'ailleurs elles qui sont visées à priori par cette formation ;
- l'identification et la gestion d'activités génératrices de revenus (AGR) telles que le petit commerce, la transformation de produits forestiers non ligneux (production du beurre de karité, production de jus de liane, production de gomme arabique, transformation des grains de néré en soumbala, viande de soja, etc.), la savonnerie, le tissage, etc.

5.2.Education

Cette forme d'éducation appelée passerelle se fait à deux niveaux.

Pour opérationnaliser cette forme d'éducation elle va passer par des séances de sensibilisation au niveau village pour permettre à la communauté villageoise de comprendre l'intérêt d'une telle formation. Ces séances de sensibilisation vont permettre également de situer la responsabilité de la communauté. Dans la pratique, le besoin d'éducation doit être formulé par la communauté elle-même. Pour se faire elle s'engage à recruter les enfants et à mettre à la disposition du projet les salles adéquates pour la formation. Aussi la même communauté mettra en place un comité de gestion des salles de classe pour les formations.

Du côté du projet, il doit mettre à la disposition de la communauté du matériel pour la formation (les tables bancs, le matériel didactique). En plus du matériel, le projet doit recruter, former et prendre en charge des animateurs qui assureront les formations. Chaque animateur enseigne dans un centre, et les superviseurs seront chargés de suivre et d'évaluer l'évolution des formations selon le chronogramme arrêté et le niveau de compréhension des apprenants. Chaque superviseur a la charge des centres de sa zone de responsabilité et devrait pouvoir visiter deux centres par jour. Les points focaux provinciaux auront la charge de supervision des centres de formations dans leur province. Chaque centre doit être visité au moins une fois par mois par le point focal provincial. Les points focaux font le point de l'évolution des programmes de formation à l'unité de gestion du projet.

5.3. Formation professionnelle

La formation professionnelle concerne des enfants déscolarisés et/ou non scolarisés de quinze à dix-huit ans. Ils sont recrutés par les communautés au niveau village qui expriment le besoin de formation de ces enfants. La formation se fait sur deux ans, une première année consacrée à l'apprentissage de la langue française qui devrait permettre aux enfants de prendre des notes sur leurs activités. Cette formation de la première année est assurée par des animateurs recrutés et formés par le projet à cette fin. Pendant la deuxième année les enfants sont regroupés en fonction de leur choix de métier. En fonction des métiers, le projet se charge de recruter des formateurs dans les différents secteurs d'activités pour assurer une formation théorique de dix (10) à vingt (20) jours. Les maîtres artisans auprès desquels les apprenants seront en stage suivent également la formation pour connaître le contenu de la formation. Placés chez des maîtres artisans, les enfants pratiquent et sont suivis par leur maître de stage. A la fin du stage, les formateurs théoriques évaluent les apprenants et sanctionnent la formation par une attestation de formation. Jugés aptes, les enfants peuvent en ce moment s'installer à leur propre compte.

Pour l'achat du kit d'installation, ils sont en générales soutenus par les parents et notamment leurs mamans qui sont dans la plupart des cas dans des associations villageoises d'épargne et de crédit. Elles prennent des prêts pour l'installation de leurs enfants. Le projet assure la prise en charge des animateurs et des formateurs théoriques. Il doit signer également des contrats avec les maîtres artisans qui reçoivent également un perdiem pour assurer la formation pratique des enfants dans leurs ateliers.

5.4. Dispositif institutionnel de mise en œuvre

5.4.1. L'Unité de gestion du projet (UGP)

L'organe de mise en œuvre du projet filets sociaux est l'UGP. Il devra assurer la mise en œuvre des activités complémentaire ci-dessus citées. Pour le faire, l'UGP devra adopter une approche participative et avoir un engagement volontaire des acteurs que sont les bénéficiaires des transferts. Pour ce faire l'UGP sera chargée de :

- Assurer une meilleure compréhension des activités complémentaires par les parties prenantes au projet ;
- Donner des orientations stratégiques pour la planification des activités au niveau provincial et veiller à leur mise en œuvre ;
- Suivre les rapports d'exécution des activités planifiées ;
- Veiller à la compilation des données dans une base de donnée et procéder à la compilation des rapports provinciaux ;
- Etablir et gérer les relations de partenariat avec toutes les parties prenantes au projet ;

5.4.2. Les points focaux provinciaux

Les points focaux provinciaux doivent jouer un rôle de coordination de la mise en œuvre du projet au niveau provincial. A ce titre ils ont la charge de :

- Représenter l'UGP au niveau provincial ;
- Conduire en compagnie des opérateurs terrain (superviseurs), la planification des activités annuelles et trimestrielles au niveau provincial ;
- Encadrer et appuyer les superviseurs et les animateurs dans l'exécution des activités ;

- Veiller au respect des procédures et délai d'exécutions des activités ;
- Veiller à la compilation des données des superviseurs de zone et gérer la base de donnée provinciale;
- Produire les rapports d'exécutions au niveau provincial ;
- Etablir et gérer les relations de partenariat du projet au niveau local ;
- Soutenir l'UGP dans l'organisation d'éventuelles formations des superviseurs et animateurs.

5.4.3. Les superviseurs terrain

Sous la responsabilité des points focaux provinciaux, les superviseurs terrain auront la charge de :

- Elaborer à partir des plans d'action trimestriels, le plan d'action mensuel de leur zone de responsabilité ;
- Appuyer les groupements dans le choix des membres de leur bureau et des animateurs ;
- Former les animateurs ;
- Suivre l'évolution de l'épargne et des activités menées par les bénéficiaires ;
- Suivre l'évolution des jeunes placés dans les centres de formation professionnelle ;
- Suivre l'évolution des AVEC et des groupements paysans ;
- Appuyer les animateurs dans l'encadrement des associations et dans le suivi de leur AGR;
- Appuyer les animateurs à la mobilisation des bénéficiaires pour les activités de formation ;
- Assurer la collecte et l'enregistrement de données de sa zone de responsabilité ;
- Elaborer un rapport mensuel d'exécution du plan d'action mensuel à transmettre au point focal;
- Appuyer l'animateur à l'organisation de visites des parties prenantes au projet.

5.4.4. Les animateurs des groupements/AVEC

Les animateurs, basés dans chaque village, sont plus proches des communautés et auront la charge de l'accompagnement des groupements et des bénéficiaires dans la conduite de leurs activités. A ce titre, ils sont chargés de :

- Accompagner des associations/groupements dans la programmation de leurs activités ;
- Animer les premières réunions des associations/groupements dans leur apprentissage ;
- Accompagner les AVEC dans les premières collectes de l'épargne ;
- Accompagner les AVEC dans les premières réunions de décaissement des prêts ;
- Contribuer à l'organisation des visites de parties prenantes au projet ;
- Assurer la remonté d'informations au niveau de son superviseur ;
- Jouer le rôle d'informateur pour les activités du projet ;

5.5. Les Partenariats

Dans le cadre de la mise en œuvre des activités complémentaires choisies, le projet en plus des relations de partenariat qu'il a déjà avec d'autres institutions devra établir des partenariats avec les secteurs ministériels suivants :

- Ministère de l'agriculture ;
- Ministère des ressources animales ;
- Ministère de l'éducation nationale ;
- Ministère de l'environnement et du développement durable ;
- Les autres partenaires d'exécution d'activités similaires notamment Trickle Up, la fondation Stromme, ADEFAD, AMR au nord, l'ONG action contre la faim, Tin Tua à l'est et SOS sahel.

5.5.1. Les partenariats avec les ministères

Le partenariat avec ces ministères aura l'intérêt d'assurer la formation des bénéficiaires dans leurs domaines d'activités. L'unité de gestion du projet devra dans ce cas entreprendre des actions qui peuvent favoriser une bonne collaboration avec lesdits ministères.

Pour les ministères concernés, il s'agira par exemple d'assurer les formations des bénéficiaires et accompagner les équipes locales dans la supervision et les conseils d'orientation. Aussi ces relations peuvent concernées la mise à disposition des données et d'informations servant à une meilleure exécution des activités.

- **Le ministère de l'agriculture et de l'aménagement hydraulique (MAAH) :** il s'agira d'assurer les formations des acteurs dans les domaines agricoles et d'accompagner les équipes de l'UGP dans la supervision et le conseil des bénéficiaires. Il s'agira également d'assurer la supervision des travaux d'aménagement et d'accompagnement des groupements paysans formés ;
- **Le ministère des ressources animales (MRA) :** les services déconcentrés dudit ministère joueront un rôle d'accompagnateur dans la formation des bénéficiaires dans le petit élevage, la volaille, le suivi sanitaire des animaux, les techniques de production et d'embouche, de fauches et de conservation du fourrage ;
- **Le ministère de l'environnement et du développement durable (MEDD) :** ce partenariat consistera en l'encadrement et à la formation des bénéficiaires concernés dans la production, l'exploitation et la transformation des produits forestiers non ligneux (PFNL) ;
- **Le ministère de l'éducation nationale (MENA) :** ce ministère sera d'un appui dans la mise en œuvre des activités d'éducation notamment les passerelles et l'alphabétisation. Il pourra donner des orientations stratégiques dans la mise en œuvre de ces activités, superviser et assurer la qualité des formations.

5.5.2. Les autres partenaires d'exécution d'activités similaires

Des projets de mise en œuvre des activités similaires existent déjà sur le terrain mais qui n'arrivent pas à couvrir toutes les zones ni toutes les personnes pauvres et vulnérables. Cependant ces structures de mise en œuvre desdites activités ont acquis de l'expérience et il est très stratégique pour le projet filets sociaux de partager ces expériences qui devraient lui permettre d'éviter les erreurs qu'ont connu ces structures. Aussi pour les mêmes activités, des différences notables dans la stratégie de mise en œuvre peuvent être sources d'échec. Il est donc nécessaire de créer des liens collaboratifs avec les ONG et autres projets qui existent dans lesdites localités et qui sont dans les mêmes domaines d'activités que le projet. Ces informations

sur les acteurs en place sont généralement disponibles au niveau des Directions régionales de l'économie et de la planification (DREP).

5.6. Formation des acteurs

5.6.1. Unité de gestion du projet

Pour l'unité de gestion du projet, il s'agira de s'approprier des activités complémentaires afin de comprendre le but poursuivi et de suivre leur mise en œuvre sur le terrain. Aussi, une meilleure compréhension des activités proposées permettra à l'unité de donner des orientations aux points focaux provinciaux dans l'élaboration et l'exécution de leurs plans d'actions de mise en œuvre des activités complémentaires. A ce titre, le chargé de suivi évaluation de l'UGP doit participer aux mêmes sessions de formations que les acteurs provinciaux.

5.6.2. Points focaux provinciaux

Le point focal assure la bonne élaboration et exécution des plans d'actions mensuels des superviseurs. Il compile les données des superviseurs et est chargé de la production de rapports d'exécution du plan d'action provincial. A ce titre il doit :

- avoir une formation sur l'enregistrement, la compilation et la gestion de bases de données ;
- assister à la formation des superviseurs sur le fonctionnement des associations villageoises d'épargne et de crédit pour être au même niveau d'information que ses agents de terrain.

5.6.3. Les superviseurs

Les superviseurs sont chargés de la mise en œuvre des activités complémentaires sur le terrain. Pour l'activité d'épargne en plus des compétences générales qu'ils doivent avoir dans le cadre de la mise en œuvre des activités complémentaires, ils doivent avoir des compétences spécifiques qui leur permettront d'exécuter avec succès les activités. Chargés de l'encadrement et de la formation des animateurs dans l'exécution des activités, ils doivent être formés à ce titre sur :

- La vie associative (leadership, élections du bureau...) ;
- Techniques de coaching, de motivation et de dynamisation des groupes ;

- L'élaboration de statuts et règlement intérieur d'associations ;
- Méthodologie de comptabilité basée sur la mémorisation de l'épargne ;
- Gestion de caisse de solidarité d'associations ;
- Gestion des réunions de cotisations, d'épargne, de décaissement et de remboursement des prêts.

5.6.4. animateurs des groupements/associations

Les animateurs des associations et groupements paysans sont formés par les superviseurs. Chaque animateur a la charge d'un ou de plusieurs groupes dans le même village. Ils sont au niveau village et ne peuvent pas être dans plus d'un village à la fois. Cela permet un suivi rapproché de toutes les activités des bénéficiaires. A ce titre ils doivent avoir une formation en :

- Animation de réunion d'association;
- Rédaction de compte rendu de réunion ;
- Vie associative (leadership, élections du bureau...);
- Techniques de coaching, de motivation et de dynamisation des groupes ;
- Méthodologie de comptabilité basée sur la mémorisation de l'épargne ;
- Gestion de caisse de solidarité d'associations ;
- Gestion des réunions de cotisations, d'épargne, de décaissement et de remboursement des prêts ;
- Formation des associations/groupements.

5.6.5. Formation des membres des AVEC

Les associations villageoises d'épargne et de crédits sont accompagnées par les animateurs qui sont présents à toutes les réunions. Les réunions constituent les moments privilégiés de formation par la pratique sur les différents modules que l'animateur doit appliquer. Il ne s'agit pas d'une formation théorique dispensée aux membres de l'association. Les animateurs participent à toutes les réunions des associations et expliquent à chaque étape le fonctionnement et ce conformément à la formation reçue des superviseurs.

5.7. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation des activités programmées et exécutées est fondamental car il permet un bon pilotage de la mise en œuvre des actions. Il permet également au cours du temps d'identifier les obstacles afin de procéder à des réajustements pour l'atteinte des objectifs. Ainsi l'unité de gestion du projet devra jouer un rôle en venant en appui aux points focaux provinciaux pour la mise en œuvre des activités. Pour se faire le dispositif opérationnel sur lequel un accent particulier doit être mis est le travail des acteurs de terrain notamment les superviseurs et les animateurs. Les points focaux et les superviseurs chargés de l'exécution des actions sur le terrain devront recevoir un appui technique du chargé de suivi-évaluation de l'UGP. Des critères d'évaluation et de performance devront être élaborés pour faciliter la capitalisation des interventions et surtout de faciliter la mesure des effets et impacts des actions entreprises dans le cadre de ces activités complémentaires.

Conclusion

La réalisation de cette étude a permis d'aboutir sur une analyse des activités productives dans les différentes régions concernées. La phase terrain a permis de mener une analyse sur la base des données récoltées auprès des acteurs de terrain notamment les services techniques déconcentrés de l'Etat, les ONG et programmes des secteurs d'activités. A travers des entretiens et interviews avec ces différents acteurs du terrain et à la lumière de l'analyse des données récoltées, les activités productives complémentaires pertinentes à mettre en œuvre pour lutter contre la pauvreté et renforcer la résilience des personnes pauvres et vulnérables ont été identifiées. Les contraintes majeures au développement des activités des ménages pauvres et vulnérables sont l'inaccessibilité aux sources de financement, l'insuffisance de leur compétence technique dans la mise en œuvre de leurs activités, leur inorganisation et à l'alphabétisme. C'est au vu de ces résultats et à la lumière de l'expérience réussie de certains acteurs sur le terrain que les activités productives ont été proposées. Au nombre de trois principales activités plus productives, elles prennent en compte toutes les contraintes : les associations villageoises d'épargne et de crédit (AVEC) qui seront des chapeaux pour plusieurs autres activités de formations (agriculture, élevage, alphabétisation financière), la formation de groupements paysans, les formations professionnelles et l'éducation des enfants déscolarisés ou non scolarisés.

Il faut toutefois noter que la durée très court de la phase terrain dix (10) jours pour trois régions n'a pas permis de toucher le maximum de ménages pauvres et vulnérables. Les ménages touchés lors de cette phase n'ont concernés que ceux qui étaient dans des groupements de femmes pauvres et vulnérables déjà accompagnés par certains acteurs. Il aurait fallu plus de temps dans le milieu rural pour permettre d'avoir plus de données primaires pour mettre en relief le lien entre les activités menées par les personnes pauvres et vulnérables notamment les femmes et leur situation.

Annexes (Voire document séparé)

1. Personnes et structures rencontrées lors de la mission
2. Termes de référence de l'étude
3. Guide d'entretien
4. Références bibliographiques